



#### COMPTE RENDU

#### DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

#### EN DATE DU 3 NOVEMBRE 2021

Le Conseil s'est tenu dans la salle des Fêtes de la Mairie sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10° arrondissement. La séance a été filmée et retransmise en direct.

## Étaient présents:

M. Éric ALGRAIN

M. Raphaël BONNIER

M. Ulf CLERWALL

Mme Alexandra CORDEBARD

M. David DELPLANQUE

Mme Awa DIABY

Mme Isabelle DUMOULIN

M. Rémi FÉRAUD (arrivé en cours de séance)

M. Bertil FORT

M. Philippe GUTTERMANN

Mme Pauline JOUBERT

M. Élie JOUSSELLIN

Mme Philomène JUILLET

Mme Laurence PATRICE

M. Sylvain RAIFAUD

Mme Sylvie SCHERER

M. Paul SIMONDON

Mme Dominique VERSINI

M. Thomas WATANABE-VERMOREL

## Excusés:

Mme Kim CHIUSANO a donné pouvoir à M. Paul SIMONDON

M. Rémi FÉRAUD a donné pouvoir à Mme Philomène JUILLET pour le début de la séance

Mme Léa VASA a donné pouvoir à M. Sylvain RAIFAUD

Le quorum est atteint.

## **SOMMAIRE**

QUESTION DE PRÉ-CONSEIL DE PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CLAUDE VELLEFAUX ET RIVERAINS DU QUARTIER GRANGE-AUX-BELLES/COLONEL FABIEN/VELLEFAUX	
DÉLIBÉRATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR INSCRIPTION D'OFFICE	
Projet de délibération : MA10 2021 21	8
Projet de délibération : MA10 2021 22	8
DÉBAT ORGANISÉ AU TITRE DE L'ARTICLE 28 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF À LA POI LOGEMENT DANS LE 10 <sup>e</sup> ARRONDISSEMENT	
Projet de délibération : MA 10 2021 23	8
Projet de délibération : 2021 DLH 63	8
Projet de délibération : 2021 DLH 287	8
Projet de délibération : MA 10 2021 24	13
Projet de délibération : 2021 SG 70	14
Projet de délibération : 2021 DCPA 20	16
Projet de délibération : 2021 DASES 261	16
Projet de délibération : 2021 DDCT 88	18
Projet de délibération : 2021 DASES 265	19
Projet de délibération : 2021 DDCT 81	20
Projet de délibération : 2021 DEVE 100	22
Projet de délibération : 2021 DDCT 70	<b>2</b> 3
Projet de délibération : 2021 DFPE 187	24
Projet de délibération : 2021 DVD 95	25
DÉLIBÉRATIONS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION	26
Projet de délibération : 2021 DAC 404	26
Projet de délibération : 2021 DAC 32	26
Projet de délibération : 2021 DAE 312	27
Projet de délibération : 2021 DASCO 139	27
Projet de délibération : 2021 DDCT 66	27
Projet de délibération : 2021 DDCT 69	27
Projet de délibération : 2021 DDCT 71	27
Projet de délibération : 2021 DDCT 85	27
Projet de délibération : 2021 DILT 8	27
Projet de délibération : 2021 DDCT 75	27
Projet de délibération : 2021 DAE 179	27
Projet de délibération : 2021 DAE 189	28
Projet de délibération : 2021 DDCT 84	28
Projet de délibération : 2021 DFPE 208	28
Projet de délibération : 2021 DVD 69	29

QUESTION ORALE ADRESSÉE À ALEXANDRA CORDEBARD, MAIRE DU 10° ARRONDISSEMENT DE PARIS, PAR BERTIL FORT, CONSEILLER LR DU 10° ARRONDISSEMENT DE PARIS29
VŒU DES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DANS LE 10 <sup>e</sup> ARRONDISSEMENT DES PROJETS DE PRÉEMPTION DES BAUX COMMERCIAUX ET DES FONDS DE COMMERCE, VISANT À PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ ÉCONOMIQUE
VŒU DES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ RELATIF AUX MULTIPLES RISQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DU QUICK COMMERCE, QUI SE VEUT « PLUS RAPIDE QUE LE CONSOMMATEUR »
VŒU DÉPOSÉ PAR SYLVAIN RAIFAUD, LÉA VASA, THOMAS WATANABE-VERMOREL, SYLVIE SCHERER ET ULF CLERWALL, ÉLU.E.S DU GROUPE L'ÉCOLOGIE POUR PARIS 10, RELATIF À LA DÉNOMINATION DE LA RUE DE LA FAYETTE36
VŒU DÉPOSÉ PAR SYLVAIN RAIFAUD, LÉA VASA, THOMAS WATANABE-VERMOREL, SYLVIE SCHERER ET ULF CLERWALL, ÉLU.E.S DU GROUPE L'ÉCOLOGIE POUR PARIS 10, RELATIF À LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS ET CYCLISTES AU NIVEAU DU CARREFOUR MAGENTA/FAUBOURG SAINT-MARTIN
VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE PCF, ÉLIE JOUSSELLIN, LAURENCE PATRICE ET PHILIPPE GUTTERMANN, RELATIF À LA DÉNOMINATION DU TEP LA GRANGE-AUX-BELLES40
VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE PCF, ÉLIE JOUSSELLIN, LAURENCE PATRICE ET PHILIPPE GUTTERMANN, RELATIF AU BESOIN EN ASEM DANS LES ÉCOLES MATERNELLES

La séance est ouverte à 18h44.

Mme CORDEBARD donne la bienvenue aux élu.e.s et au public réunis dans la salle des Fêtes de la Mairie et laisse la parole à Mme Charlotte-Mai DORÉMUS pour présenter la question de pré-conseil.

Mme DORÉMUS lit le texte de la question.

QUESTION DE PRÉ-CONSEIL DE PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CLAUDE VELLEFAUX ET PLUSIEURS RIVERAINS DU QUARTIER GRANGE-AUX-BELLES/COLONEL FABIEN/VELLEFAUX

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les adjoint.e.s, Mesdames, Messieurs les conseiller.ère.s d'arrondissement,

Les parents d'élèves de l'école Claude Vellefaux s'étaient présentés devant votre Conseil le 21 septembre 2020, puis le 19 janvier dernier pour vous interroger sur les problématiques d'augmentation du trafic de transit et de besoins de réaménagements dans le quartier, en particulier aux abords de l'école Vellefaux.

Le constat est partagé par tous :

- Le carrefour Grange-aux-Belles/Juliette Dodu, la rue de la Grange-aux-Belles, l'avenue Vellefaux et la place du Colonel Fabien ont grand besoin de réaménagements (c'était d'ailleurs dans le programme Paris en Commun pour les Municipales), permettant de faciliter et sécuriser les déplacements à pieds et à vélo, ainsi que de réduire le trafic de transit et apaiser le quartier.
- La qualité de l'air dans un quartier regroupant autant d'écoles, notamment l'école Vellefaux, est inquiétante selon les relevés faits depuis plusieurs années par l'Association Respire <a href="https://carte-des-ecoles.de-l-air-pour-nos-enfants.fr/">https://carte-des-ecoles.de-l-air-pour-nos-enfants.fr/</a>

S'agissant de la sécurité, un dispositif provisoire a été mis en place à la fin de l'année 2020 au niveau du passage piéton avenue Claude Vellefaux et la signalisation au sol a été repeinte.

En revanche, depuis la mise en œuvre de la première phase de piétonisation du Canal Saint-Martin, aucun aménagement ni changement au plan de circulation n'a été réalisé dans le quartier et nous continuons d'observer près de 18 mois après des reports de transit très importants.

Nous comprenons de nos différents échanges avec Mme JOUBERT, M. RAIFAUD et Mme MOREAU, dernièrement lors de la rencontre organisée avec les élus du 10° arrondissement le 22 octobre 2021 sur la rue Grange-aux-Belles, que plusieurs projets d'aménagements pour le quartier sont en cours de discussion et nous en réjouissons:

- Création d'une piste cyclable rue de la Grange-aux-Belles (annoncée par la Mairie au moment du lancement de la piétonisation en juin 2020 puis dans les médias par Mme HIDALGO elle-même en octobre 2020, de nouveau annoncée pour 2022 par M. BAUDRIER dans un tweet de juin 2021, et figurant comme axe secondaire en projet dans le plan vélo 2021/2026);
- Création d'un aménagement vélos avenue Claude Vellefaux (axe secondaire en projet dans le plan vélo 2021/2026);
- Réaménagement de la place du Colonel Fabien: ce projet avait été voté au Budget Participatif 2016, puis un projet de « coronapiste » avait été annoncé et il semblerait que nous nous orientions désormais vers un aménagement type « forêt urbaine »;
- Simultanément, création d'un « tête bêche » rue de la Grange-aux-Belles par la mise en sens unique de la rue sur le tronçon Juliette Dodu/Colonel Fabien ou d'une mesure

alternative permettant de couper le trafic de transit (affichage type «réservé à la desserte interne »), en cohérence avec les aménagements prévus dans le 19<sup>e</sup> sur la rue de Meaux;

- Refonte du plan de circulation globale du quartier Saint-Louis/Grange-aux-Belles en lien avec la phase 2 de la piétonisation du Canal et le projet de réaménagement de la place Colonel Fabien.

Toutefois, eu égard à l'urgence du sujet, nous souhaiterions comprendre plus concrètement :

- La nature exacte des aménagements envisagés ;
- La nature précise des contraintes et blocages expliquant les retards pris sur l'exécution de projets annoncés de longue date et les aménagements envisagés (avis de la Préfecture, position de l'Hôpital Saint-Louis, arbitrage avec le 19e sur Colonel Fabien, etc.);
- Le plan de circulation envisagé pour le quartier et la manière dont il s'inscrit dans le Plan Vélo notamment ;
- Le calendrier envisagé pour la mise en œuvre et, surtout, la manière dont vont s'imbriquer les différents projets (aménagements vélos Grange-aux-Belles/Vellefaux Phase 2 de la piétonisation du Canal Aménagement de Colonel Fabien);
- Les prochaines étapes de la concertation.

Il nous semble crucial que l'ensemble de ces réaménagements interviennent le plus rapidement possible, et en tout état de cause avant la mise en œuvre de la ZTL Paris Centre, afin d'anticiper des reports de trafic de transit additionnels dans le quartier.

Les riverains et parents d'élèves de l'école Vellefaux souhaitent vivement prendre une part active dans les différentes concertations en cours et apporter leurs points de vue concernant les réaménagements prévus.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à nos préoccupations.

Mme CORDEBARD remercie Mme DORÉMUS et laisse la parole à M. RAIFAUD.

M. RAIFAUD tient à faire savoir à Mme DORÉMUS que le groupe écologiste souhaite que les réaménagements destinés à sécuriser le quartier Grange-aux-Belles/Colonel Fabien/Vellefaux interviennent le plus rapidement possible. En tant que délégué aux Espaces verts et à la Végétalisation, M. RAIFAUD est particulièrement mobilisé sur la question de la «forêt urbaine» place Colonel Fabien. L'objectif principal est d'alléger le trafic en faisant en sorte qu'il y ait moins de transit de véhicules dans le quartier. À ce propos, le Plan Vélo, qui sera présenté en cours de séance et, ensuite, en Conseil de Paris, ne pourra qu'avoir des effets positifs.

Mme JOUBERT remercie le collectif des parents d'élèves de l'école Claude Vellefaux pour leur mobilisation en faveur de la qualité de vie du quartier. Mme JOUBERT a eu plusieurs occasions de les rencontrer et de répondre à leurs questions, et considère ce dialogue continu et exigeant comme une des conditions du bon déroulement de la démocratie locale. Elle a toutefois conscience du caractère frustrant de ses réponses, le temps politique étant parfois long et la crise Covid-19 ayant arrêté ou ralenti le travail des équipes de la Ville. Mme JOUBERT se réjouit cependant des avancées des dernières semaines.

Le projet de réaménagement de la place du Colonel Fabien, avec une végétalisation, si possible, de type «forêt urbaine» et une piste cyclable circulaire, est actuellement piloté par l'exécutif parisien, même si le 10° et le 19° arrondissement y restent étroitement associés. La présentation du projet devrait avoir lieu en début 2022 et le démarrage des travaux en 2023. L'avenue Claude Vellefaux et la rue de la Grange-aux-Belles font l'objet d'études, avec des propositions assez radicales pour faire baisser le trafic routier et faciliter la circulation des vélos. Le scénario prévu pour l'avenue Claude Vellefaux est d'empêcher l'accès des véhicules particuliers sur la voie qui monte vers la place et de créer une piste cyclable de part et d'autre de l'avenue. Le scénario envisagé pour la rue de la Grange-aux-Belles

consiste à couper le sens de circulation montant entre la rue des Écluses Saint-Martin et la place du Colonel Fabien, et à dessiner là aussi une piste cyclable de part et d'autre de la rue. Est étudiée par ailleurs la possibilité de créer une «rue aux écoles» devant l'école Vicq d'Azir, entre l'avenue Claude Vellefaux et le boulevard de la Villette, avec la suppression du stationnement et la pose d'une barrière côté Claude Vellefaux. Une fois que les plans auront été dessinés, Mme JOUBERT les présentera au collectif des parents d'élèves en amont des travaux.

Mme DORÉMUS remercie les élu.e.s de lui avoir fourni des informations sur les aménagements prévus pour l'avenue Claude Vellefaux et la rue de la Grange-aux-Belles.

Mme CORDEBARD tient à lui faire savoir que, même si le temps peut paraître long et parfois l'être véritablement, le projet de réaménagement du quartier Grange-aux-Belles/Colonel Fabien/Claude Vellefaux s'affine au fil des discussions avec les habitants et des études réalisées par les services. La majorité municipale n'est jamais en retrait en termes de radicalité sur la nécessité de contrarier les grands axes de circulation qui traversent Paris, car il s'agit de la seule voie possible pour atteindre l'objectif d'apaiser et de végétaliser le 10e arrondissement. Mme CORDEBARD est personnellement favorable aux deux options radicales qui ont été évoquées, et fera en sorte que la municipalité pèse de tout son poids pour que ces solutions soient mises en œuvre. Après avoir remercié Mme DORÉMUS et le collectif pour leur pugnacité et assiduité, Mme CORDEBARD propose de passer à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

#### ORDRE DU JOUR

### <u>DÉLIBÉRATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR OU</u> D'UNE INSCRIPTION D'OFFICE

<u>Objet</u>: Désignation du secrétaire de séance. <u>Projet de délibération</u>: MA10 2021 21 <u>Rapporteure</u>: Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose la désignation, au bénéfice de l'âge, de M. Bertil FORT comme secrétaire de séance.

M. Bertil FORT est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet: Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 28

septembre 2021.

<u>Projet de délibération</u>: MA10 2021 22 <u>Rapporteure</u>: Alexandra CORDEBARD

En l'absence d'observations, **Mme CORDEBARD** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 28 septembre 2021.

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement de la séance du mardi 28 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

# <u>DÉBAT ORGANISÉ AU TITRE DE L'ARTICLE 28 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF À LA POLITIQUE DU LOGEMENT DANS LE 10° ARRONDISSEMENT</u>

<u>Objet</u>: Communication Logement. <u>Projet de délibération</u>: MA 10 2021 23 Rapporteur: Élie JOUSSELLIN

<u>Objet</u>: Réalisation 164-170 rue du Faubourg Saint-Martin (10°) d'un programme de rénovation et d'AQS de 128 logements sociaux par ICF Habitat La Sablière – Subvention (1992 192 euros)

Projet de délibération : 2021 DLH 63

Rapporteur: Élie JOUSSELLIN

<u>Objet</u> : Réalisation 37 rue Bichat (10°) d'un programme de rénovation de 15 logements sociaux par I3F –

Subvention (107 550 euros).

Projet de délibération : 2021 DLH 287

Rapporteur: Élie JOUSSELLIN

Mme CORDEBARD invite M. JOUSSELLIN à lancer le débat et rappelle que chaque groupe politique disposera d'un temps de parole de cinq minutes.

M. JOUSSELLIN indique que deux constats peuvent être faits sur la politique du logement à Paris. Le premier est que le travail réalisé par la Ville au cours des vingt dernières années est conséquent et porte ses fruits. Sans la création de 100 000 logements sociaux, l'encadrement des loyers, la rénovation

énergétique des logements, la taxation des résidences secondaires et des logements vacants, la création de la foncière immobilière qui permet de séparer le bâti du foncier, et sans la lutte contre l'habitat indigne et les locations touristiques, Paris serait devenu une ville réservée à une élite d'où les classes moins aisées seraient obligées de partir.

Le second constat est que le travail qui reste à faire est énorme. Les chiffres en témoignent : dans le 10° arrondissement, 6 000 demandeurs de logement sont mal logés ou n'ont pas de logement. Pour répondre à leur demande, la création de logements sociaux constitue une priorité et un investissement pour l'avenir, car la question qui se pose est de savoir quelle ville construire pour demain : une ville qui laisse sa place à tout le monde et qui est prête à accueillir de nouveaux habitant.e.s ou une ville qui se replie sur elle-même et sur celles et ceux qui y sont déjà bien logés. La Maire du 10° arrondissement et la majorité municipale se sont engagées à créer 1500 logements sociaux au cours de cette mandature. Après un an de mandat, 410 logements ont été créés ou sont en cours de conventionnement. Il s'agit d'un bon début, mais 1 090 logements restent à créer pour atteindre l'objectif fixé.

La réhabilitation de 211 logements sociaux a déjà été votée dans le cadre du Plan Climat; à ces 211 logements il faudra ajouter ceux qui sont proposés au vote des élu.e.s par les délibérations DLH 63 et DLH 287. À propos de la DLH 63, M. JOUSSELLIN profite de l'occasion pour saluer le travail de la Maison du Canal qui a participé à la concertation avec les riverains pour parvenir à un projet qui soit le plus largement partagé. À ces logements rénovés, il faudra également ajouter les 2,5 millions d'euros votés pour le 10° arrondissement dans le cadre du plan de soutien aux bailleurs sociaux en 2020.

La majorité municipale continuera à créer des logements sociaux en utilisant tous les leviers mis à sa disposition, ainsi qu'à réhabiliter ceux qui existent déjà. Concernant la Commission d'Attribution de Logement, M. JOUSSELLIN souhaite remercier les élu.e.s qui en font partie, Sylvie SCHERER, Kim CHIUSANO, Isabelle DUMOULIN et Bertil FORT, ainsi que tous ceux qui y ont participé. En 2020, la commission a permis de loger 3 familles sans logement, de soulager 5 familles menacées par une expulsion locative, de mieux protéger 4 familles monoparentales, de soutenir les effectifs des écoles du  $10^{\circ}$  arrondissement avec 19 enfants relogés et d'améliorer le quotidien de 8 ménages qui ont été relogés.

Au nom des élus écologistes et, tout particulièrement, de Mme VASA qui avait préparé la présente intervention, M. RAIFAUD tient à saluer l'engagement d'Élie JOUSSELLIN dans le 10e arrondissement et de lan BROSSAT à l'Hôtel de Ville. Des progrès notables permettent d'avancer progressivement vers une ville plus juste. La proportion des logements sociaux tend à atteindre les objectifs légaux et ambitionne de les dépasser. La lutte contre les abus des plateformes de locations de courte durée se renforce, celle contre l'habitat insalubre se poursuit. Les rénovations thermiques continuent dans l'habitat social, même si Paris n'a pas encore dévoilé son budget pour l'habitat privé. On peut également noter l'impact des propositions écologistes, comme la Loi Duflot sur l'encadrement des loyers ou l'organisme de foncier solidaire qui a permis de vendre aux Parisien.ne.s des logements à moitié prix.

Le groupe écologiste rejoint l'un des constats de la communication de la maire, à savoir la nécessité de mieux répondre à la demande de logements sociaux. Dans le 10° arrondissement, les trois quarts des demandeurs sont éligibles au plus bas niveau de loyer que l'on puisse proposer, mais seulement 20% des logements permettent à ces ménages d'y accéder. Il faudra adapter l'offre pour répondre à cette demande. En parallèle, il faudra rééquilibrer la mixité sociale et, à ce propos, Paris a mis en place un dispositif de « géographie solidaire » qui consiste à installer des ménages plus aisés dans des quartiers modestes. Il serait également utile d'installer des ménages modestes dans des quartiers plus fortunés.

Les élu.e.s écologistes estiment cependant que les logements sociaux doivent être construits là où il est raisonnable de le faire, par exemple dans des « dents creuses » en faisant des surélévations mineures ou en reconstruisant après des démolitions. Ils s'opposent à la construction de l'immeuble social en cœur d'îlot rue du Faubourg Saint-Denis, dans des emplacements de parking qui auraient pu être végétalisés. Ils s'opposent également à la construction dans les dernières parcelles libres du  $10^{\circ}$  arrondissement, comme la friche Boutron. À l'échelle parisienne, ils refusent de construire des logements au-dessus du périphérique dans des tours de 180 m de haut, comme il est actuellement

proposé. Construire partout n'est pas la solution à tout. L'un de principaux problèmes est que Paris est une passoire à résidences principales. Malgré le fait que 44 000 nouveaux logements ont été construits en dix ans, il n'y a aucune résidence principale de plus. Toute la construction est absorbée par la location de courte durée, les logements vides ou les résidences secondaires. Dans le  $10^{\rm e}$  arrondissement, 1 logement sur 5 n'est pas utilisé pour y vivre à temps plein. Il est impératif de stopper cette hémorragie de résidences principales dans le parc du logement.

Le 10° arrondissement doit puiser dans ses véritables ressources, le bâti existant, en préemptant des immeubles. Les élu.e.s écologistes souhaitent développer une méthode qui est peu utilisée dans la capitale: la préemption dans le diffus, logement par logement. Bien que coûteuse, cette méthode permet de faire de la mixité plus finement. M. RAIFAUD tient également à attirer l'attention des élu.e.s sur le phénomène des congés pour vente ou reprise. Il explique qu'un propriétaire peut donner congé à son locataire avant le terme du bail pour vivre lui-même dans le logement ou le vendre, mais, comme cette pratique n'est pas encadrée, les cas de congé frauduleux sont nombreux, où le bien est remis en location avec une hausse de loyer ou transformé en Airbnb. Cela participe à l'augmentation des prix et contribue à éloigner de Paris les ménages modestes. La Ville devrait prendre le devant en créant un observatoire des congés, ainsi qu'un outil de maintien dans les logements.

M. RAIFAUD conclue son intervention en évoquant la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Paris, qui est actuellement en cours et qui offre de nombreux outils pour favoriser le logement abordable, comme les réserves foncières ou la possibilité d'augmenter la proportion de logements sociaux dans les programmes privés.

Mme DUMOULIN observe que tous les élu.e.s de la majorité partagent la volonté d'augmenter la part de logements sociaux dans le 10° arrondissement. Cette volonté vise plusieurs objectifs majeurs, comme le fait de continuer à réduire le temps d'attente des demandeurs, d'augmenter la part de logements PLA-I – cette catégorie étant adaptée à 74,3% des demandes – et d'avoir une vigilance particulière à l'égard des familles. Les données de la rentrée 2021, en effet, font état de la poursuite de la baisse du nombre d'écoliers. En attendant que des données affinées soient fournies par la Caisse des écoles et les centres Paris Anim', l'un des moyens de contrer ce phénomène serait d'augmenter la part des logements disposant de 2 à 4 chambres. S'attacher à l'installation pérenne des familles dans l'arrondissement fait partie du programme du groupe Génération.s et du modèle de la «Ville du quart d'heure». Avoir des familles signifie œuvrer au développement ou au maintien de véritables vies de quartier, à la proximité des services publics, à la diversité commerciale, à l'accès aux espaces verts et aux loisirs.

Le groupe Génération.s souhaite également qu'une attention particulière soit portée aux jeunes Parisiens et à la question de la décohabitation parentale. Celle-ci est massivement freinée par le prix des loyers dans le parc privatif. Selon un rapport de l'APUR, à Paris 45% des jeunes âgés de 25 ans vivaient encore chez ses parents en 2014, contre 32% en 1999. Le groupe Génération.s est favorable à l'augmentation des foyers pour jeunes travailleurs et au développement de programmes comme les collocations solidaires de 4 ou 5 étudiants engagés dans la vie de quartier. Il est également favorable au développement de colocations partagées qui associent, par exemple, un jeune travailleur, un étudiant, un parent isolé et une personne âgée. Le groupe Génération.s souhaite que ces points soient portés dans les discussions avec les bailleurs sociaux et pose la question de savoir de quelle façon atteindre ces objectifs dans le  $10^{\circ}$  arrondissement.

M. DELPLANQUE rappelle que le 10° arrondissement se caractérise par une forte densité de population, avec 50 000 habitants par km2 selon les chiffres 2016 de l'APUR, les quartiers les plus densément peuplés se trouvant dans la partie Est de l'arrondissement. Densité également en termes d'emploi, avec également 50 000 emplois par km2 dans la partie Ouest de l'arrondissement. À cela il faut ajouter toutes les personnes en transit via les gares, les hôpitaux ou les lieux thématiques du Canal Saint-Martin. La présence des bureaux et l'usage des équipements publics ne sont pas des facteurs négligeables, car ils peuvent avoir un impact sur la qualité de vie de l'arrondissement, l'accès aux espaces verts et l'existence de commerces non tournés vers les besoins des habitants. Le groupe Génération sestime qu'il est primordial de créer des logements sociaux et qu'il est possible d'y parvenir

en continuant à améliorer la qualité de vie des habitant.e.s, en diversifiant l'offre commerciale qui leur est destinée et en créant des espaces verts lorsqu'il est possible.

Pour atteindre ces objectifs, le groupe Génération.s prône l'utilisation de plusieurs leviers, en premier lieu celui de la préemption, comme il a été fait au 9 rue Vicq d'Azir au cours de la mandature. Il faut également saisir toute opportunité de transformer en logements sociaux les locaux qui étaient occupés avant la crise par des bureaux, en utilisant, si cela s'avère nécessaire, le levier de la préemption et en sachant qu'une grande partie de ces bureaux se trouvent dans des immeubles haussmanniens facilement transformables en appartements. Le groupe Génération.s pense que le rehaussement d'immeubles ne peut être étudié et accepté que pour la création de logements sociaux. Il propose de porter au niveau national la possibilité pour les collectivités locales de préempter des locaux vides et de lutter contre l'utilisation de logements pour des courtes durées. Le travail sur la révision du PLU sera également très important pour limiter les projets de promoteurs privés et faciliter la création de logements sociaux.

M. DELPLANQUE conclue son intervention en observant qu'en se proposant de rénover des logements déjà existants, les délibérations soumises au vote des élu.e.s témoignent du fait que la politique du logement du 10° arrondissement est cohérente avec les enjeux écologiques et la volonté d'améliorer la qualité de vie des habitant.e.s.

M. FORT souhaite porter l'attention sur la «face cachée » de la politique du logement social à Paris, qui a trois impacts négatifs: un impact budgétaire, un impact en termes de peuplement et un impact écologique.

En ce qui concerne l'impact budgétaire, M. FORT rappelle que la politique de la préemption représente un coût élevé. Depuis 2016, 1,3 milliard d'euros ont été prélevés sur les comptes des bailleurs sociaux pour acquérir des logements et les convertir ensuite en logements sociaux. Ces 1,3 milliard d'euros n'ont pas pu être utilisés pour la rénovation des logements sociaux déjà existants, alors que le niveau de dégradation d'une partie d'entre eux est très avancé à Paris.

La politique actuelle a également un impact en termes de peuplement. Des arrondissements comme le 13°, le 18°, le 19° et le 20° ont entre 40% et 50% de logements sociaux, ce qui a pour conséquence de concentrer dans les mêmes endroits une population aux revenus précaires au détriment du développement de l'arrondissement et de la mixité sociale. Certains quartiers du 10° arrondissement présentent eux aussi ce type de configuration.

Elle a aussi un impact écologique, car à partir du moment où l'on fait la course aux chiffres pour construire des logements sociaux, on empiète sur les moindres parcelles de terrain encore libres. Là où il pourrait y avoir l'opportunité de créer des jardins dans un arrondissement qui est peu loti en espaces verts comme le 10°, cette opportunité n'est pas saisie parce que la priorité est de construire de nouveaux logements.

Ces trois impacts négatifs ne feront pas de Paris une ville de moins en moins réservée à quelques-uns, comme M. JOUSSELLIN l'a prétendu dans son intervention, mais de plus en plus réservée à quelques-uns. Les gens fuient de Paris et, notamment, du 10° arrondissement où, depuis 2015, les inscriptions dans les écoles maternelles ont baissé de 25%. M. FORT est opposé à l'emploi des leviers que la politique du logement social de la majorité propose d'utiliser et invite à suivre d'autres pistes, comme celle des anciens bureaux restés vides après l'avènement du télétravail ou celle, évoquée par M. RAIFAUD, de la surélévation de certains immeubles.

Mme CORDEBARD observe qu'elle serait curieuse de savoir quels sont les quartiers du 10° arrondissement qui présentent une forte concentration de logements sociaux, car à sa connaissance il n'y en a aucun.

M. SIMONDON observe que la communication sur la politique du logement social permet de mesurer les efforts accomplis depuis vingt ans pour que Paris reste une ville mixte et ouverte. Pour ce qui est du bilan de la Commission Logement, il rappelle qu'en 2001, lorsque Bertrand DELANOË avait été élu

maire de Paris, depuis plusieurs années les journaux rapportaient régulièrement des affaires d'attribution de complaisance, de passe-droits et leurs conséquences judiciaires. L'image de la Ville était dégradée au plus haut point. Bertrand DELANOË et ses équipes avaient immédiatement instauré la transparence dans les attributions de logements, transparence qui s'est améliorée au fil du temps et diffusée dans tout Paris. La transparence et l'équité dans les attributions ne rendent pas plus supportable l'attente pour les demandeurs, mais elles assurent au moins que les priorités sont bien celles qui ont été annoncées publiquement. De même que le conventionnement assure que les logements publics subventionnés sont des logements sociaux soumis à des règles d'attribution bien précises.

M. SIMONDON souhaite également revenir sur l'éradication de l'insalubrité, qui vingt ans auparavant était plus importante qu'aujourd'hui avec 1030 immeubles concernés, dont une partie dans le 10° arrondissement. La mobilisation des élu.e.s et des habitants a porté ses fruits, mais il est nécessaire de rester vigilants et de profiter d'outils comme la Sorêqa pour éviter que l'insalubrité puisse se reconstituer. La condamnation récente d'un « marchand de sommeil » montre que la volonté de la Ville de Paris n'a pas fléchi avec le temps. D'autres villes commencent maintenant ce travail, comme Marseille grâce à l'équipe de Benoît PAYAN.

Il faut bien évidemment créer de nouveaux logements sociaux. Cela a été fait en partie, car la proportion de logements sociaux dans le 10° arrondissement a doublé en vingt ans, même si aucun de ses quartiers ne connaît une concentration de 50% de logements sociaux. Il s'agit d'un effort au long cours qui demande d'utiliser tous les leviers disponibles, comme la construction là où il est raisonnable de construire et la surélévation là où il est possible de surélever, tout en tenant compte des objectifs de végétalisation qui ont été fixés. La préemption avance bien, ainsi que la lutte contre la vente à la découpe. Pour ce qui est enfin de l'impact budgétaire, évoqué par M. FORT, si la création de nouveaux logements sociaux a un coût indéniable, elle représente un choix politique voulu et soutenu à chaque échéance électorale par les Parisien.ne.s. Les 1,1 milliards de loyers capitalisés n'étaient pas destinés à financer d'autres opérations que la création de nouveaux logements sociaux.

Mme CORDEBARD remercie les intervenants et redonne la parole à M.JOUSSELLIN pour leur répondre.

M. JOUSSELLIN déclare qu'il partage tous les points de vue exprimés par M. SIMONDON. Il est également d'accord avec Mme DUMOULIN sur le fait qu'il faille permettre aux jeunes de se loger et aux familles de rester dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Cela fait d'ailleurs partie de la feuille de route de la Commission Logement, qui s'emploie à aider les jeunes ménages à s'installer.

M. FORT fait de la dette de la Ville de Paris une priorité, mais créer des logements sociaux signifie investir pour l'avenir. Laisser Paris se dépeupler n'est pas une bonne chose pour ses habitant.e.s ni pour ses commerces. Si la Ville n'investit pas aujourd'hui dans la création de logements sociaux, son économie en souffrira plus tard. M. JOUSSELLIN convient avec M. FORT qu'il faut assurer la mixité sociale à Paris, mais pour éviter que les logements sociaux se concentrent dans certains arrondissements il est nécessaire que les maires de droite du 7°, 8°, 15° et 16° acceptent eux aussi d'en créer sur leur territoire. Il n'y a pas de « course aux chiffres », il y a seulement le constat que 6 000 personnes demandent un logement social dans le 10° arrondissement. Quant à la piste des bureaux inoccupés, il s'agit effectivement d'une bonne idée que la majorité municipale est déjà en train de suivre. Il lui rappelle à ce propos que le Plan Local de l'Habitat établit que tout nouveau programme composé de plus de 800 m2 doit contenir au moins 30% de logements sociaux.

M. JOUSSELLIN partage en grande partie l'intervention de M. RAIFAUD. Les groupes GEP et PCF ont des désaccords sur la « densification de Paris », même si aucune des groupes n'y est favorable. Le projet de mandature est toutefois de créer 1500 nouveaux logements sociaux, et si l'impasse Boutron n'est pas citée, le projet prévoit de se saisir de toute opportunité pour construire. Pour M. JOUSSELLIN, créer des logements sociaux équivaut à mener, cela est une politique écologiste, car cela permet d'éviter l'artificialisation des terres dans les villes proches de Paris. Permettre à celles et à ceux qui travaillent à Paris de loger dans la capitale signifie leur éviter de longs déplacements en voiture ou en transport en commun pour rejoindre le lieu de travail. M. JOUSSELLIN est par ailleurs d'accord avec M. RAIFAUD

qu'il faut arriver à réquisitionner les logements vacants et regrette que le gouvernement actuel, ainsi que les gouvernements précédents, n'ait pas donné à la Ville de Paris l'opportunité de le faire.

Mme CORDEBARD estime que tous les leviers, y compris celui de la réquisition, doivent être utilisés pour créer des logements sociaux. La Ville de Paris connaît une réelle difficulté à loger les familles et se propose de mettre en place une politique très ambitieuse pour acquérir du foncier et du bâti. Il serait souhaitable que l'État joue son rôle en la matière, alors qu'il brille par son désengagement aussi bien en termes de logement social que d'hébergement d'urgence. Les Parisien.ne.s sont laissés à l'abandon, alors que 70% de la population de la capitale est éligible au logement social. C'est un chiffre dont il faut tenir compte lorsque l'on parle de mixité sociale. L'absence de mixité sociale existe seulement dans les arrondissements où il n'y a pas de logements sociaux. Le fait que la majorité municipale considère les questions de logement, de santé, d'éducation et d'aide sociale comme prioritaires est un choix politique. Quant aux préoccupations budgétaires, Mme CORDEBARD rappelle qu'investir signifie créer de la richesse. Il s'agit d'un principe économique très simple, qui fait qu'en investissant dans le logement la Ville de Paris ne s'appauvrit pas, bien au contraire. Mme CORDEBARD propose ensuite de voter les délibérations DLH 63 et DLH 287, en rappelant que la MA 10 2021 23 est une communication sans vote.

Les délibérations DLH 63 et DLH 287 sont adoptées à l'unanimité.

Objet: Adoption de l'État Spécial du 10e arrondissement pour l'exercice 2022.

<u>Projet de délibération</u>: MA 10 2021 24 <u>Rapporteure</u>: Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD informe que la MA 10 2021 24 est une délibération technique importante qui propose d'adopter la répartition des montants notifiés par la Ville pour l'État Spécial du 10<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2022.

Le montant total du budget de l'État Spécial pour 2022 s'élève à 8173 591 euros, en augmentation de 179 611 euros, c'est-à-dire de 2,25% par rapport à l'année 2021. Cette augmentation est une de premières conséquences du travail de déconcentration. L'essentiel de l'augmentation se retrouve dans la dotation de gestion locale, qui traite du fonctionnement des équipements publics de l'arrondissement et qui permettra de poursuivre les efforts au sein des équipements de proximité comme les crèches.

La dotation d'animation locale enregistre elle aussi une augmentation significative d'environ 50 000 euros, dans le cas de la territorialisation qui offre de nouveaux leviers pour agir sur le cadre de vie des habitant.e.s de l'arrondissement. La base de calcul de la dotation est revue à la hausse et passe de 2,5 euros à 3,2 euros par habitant.e. La dotation d'investissement reste stable pour un montant de 208 000 euros environ, dont 50 000 euros destinés aux conseils de quartier.

M. FORT fait noter que certaines dépenses mériteraient de faire l'objet d'une explication, et notamment celle du véhicule de fonction avec deux chauffeurs qui est réservé à Mme la Maire et qui coûte 70 000 euros par an aux contribuables parisiens. Comme il avait déjà eu l'occasion de le souligner, M. FORT estime que les électeurs et les électrices ne pourraient pas cautionner ce type de dépenses de la part de Mme la Maire, qui habite à proximité de son lieu de fonction et qui prétend vouloir diminuer la place de la voiture à Paris. Mme la Maire devrait faire preuve d'exemplarité et de cohérence et, pour cette raison, M. FORT préfère s'abstenir.

Mme CORDEBARD lui rappelle que le montant évoqué représente environ 1,6% du budget de l'arrondissement et qu'il inclut le salaire de deux agents qui travaillent à ce poste depuis plus de vingtcinq ans et qui ne sont pas exclusivement à disposition de la maire mais également d'autres personnels de la mairie. Le montant n'inclut pas d'ailleurs seulement le coût de location de la voiture de fonction, qui est un véhicule hybride, mais aussi celui de la camionnette et du scooter de la mairie qui sont utiles au fonctionnement quotidien de la mairie. Mme CORDEBARD espère qu'une borne

électrique sera bientôt installée à proximité du parking de façon à pouvoir utiliser des véhicules 100% électriques. Elle invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération MA 10 2021 24 est adoptée à l'unanimité (1 abstention : Bertil FORT).

Objet: Adoption du nouveau document-cadre « Pacte parisien de la proximité ».

<u>Projet de délibération</u>: 2021 SG 70 <u>Rapporteure</u>: Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD donne la parole aux élu.e.s qui ont fait demande d'inscription.

M. RAIFAUD se félicite de l'arrivée de la SG 70 en Conseil d'arrondissement et, bientôt, en Conseil de Paris, car cette délibération importante porte sur le transfert d'un maximum de pouvoirs et de responsabilités dans le pilotage et la mise en œuvre de l'action municipale vers les mairies d'arrondissement. Ce transfert permettra une meilleure appropriation par les instances locales des décisions qui ont un impact sur la vie quotidienne des habitant.e.s de l'arrondissement selon le fameux principe de subsidiarité.

M. RAIFAUD tient à saluer les responsables de quartier et informe que Léa VASA aurait souhaité intervenir pour parler de l'impact de ces réformes sur la gestion de la propreté. Il se réjouit de la territorialisation des moyens de communication, qui fournira des outils supplémentaires pour développer le dialogue avec les habitant.e.s, les associations et les conseils de quartier. Les personnes impliquées dans la vie associative pourront bénéficier du Fonds d'Animation Locale, ainsi que du Pôle de Démocratie Locale réunissant les ressources dédiées à la vie associative et citoyenne. À ce propos, M. RAIFAUD informe que les maires d'arrondissement auront la possibilité de moduler les enveloppes dédiées aux conseils de quartier. Il faudra porter un regard attentif sur ce point, comme sur les nombreuses délégations de service public. Les élu.e.s écologistes seront présents pour travailler à la mise en œuvre de nouvelles dispositions en lien avec les citoyen.ne.s et les acteurs de la vie locale.

Mme DUMOULIN observe que la SG 70 est une délibération structurante, car elle trace les modalités de conduite de l'action publique pour Paris et pour le 10° arrondissement. Chaque arrondissement parisien fait la taille d'une ville, ce qui est un argument suffisant pour travailler à la proximité des prises de décision. Si la question des mobilités, par exemple, engage une réflexion à l'échelle de Paris et d'Îlede-France, elle se pose au quotidien au niveau de chaque quartier. Seulement un travail précis et local permettra de progresser vers un espace public réellement partagé et inclusif. Mme DUMOULIN souhaite à ce propos souligner l'intégration des crédits « Embellir votre quartier » dans les enveloppes d'investissement local, assurant aux mairies d'arrondissement une codécision sur l'engagement des enveloppes.

La territorialisation accentuée se traduit également par une augmentation de l'enveloppe globale d'animation locale, le montant passant de 2,5 à 3,2 euros par habitant.e. À noter également l'attention particulière portée au développement de la vie associative et citoyenne dans le Pacte parisien de la proximité. Mme DUMOULIN rappelle que celui-ci vient se substituer à la Charte des arrondissements, qui avait été délibérée en 2010, et que sa mise en place est prévue dès 2022. Une Feuille de route stratégique couvrant le champ de l'ensemble des politiques publiques municipales sera désormais établie pour chaque arrondissement pour la durée de la mandature. Le groupe Génération.s souhaite assurer à Mme la Maire son entière disponibilité pour travailler à son côté à l'élaboration du diagnostic d'arrondissement, à l'établissement de la Feuille de route et à sa réalisation.

M. JOUSSELLIN observe que le Pacte parisien de la proximité contient de très belles orientations qui vont dans le sens de la «Ville du quart d'heure». Le renforcement des pouvoirs des maires d'arrondissement permettra de rapprocher les décisions de l'identification des difficultés, et d'améliorer ainsi la réactivité en fournissant un meilleur service aux habitant.e.s. Les thématiques transférées aux mairies d'arrondissement constituent souvent une source de crispation majeure – propreté, espace public, travaux de voirie – et les habitant.e.s auront désormais un interlocuteur plus proche. Les élu.e.s

communistes voteront en faveur de la délibération SG 70, mais ils tiennent à signaler quelques points de vigilance.

Le premier point porte sur la gestion du personnel par arrondissement. Les élu.e.s communistes aimeraient savoir si, une fois que le Pacte aura été mis en place, les agents seront encore rattachés à la Direction centrale, comme c'est le cas actuellement. Le deuxième concerne la délégation aux mairies d'arrondissement qui devrait favoriser les privatisations des services publics, et notamment la propreté. Aujourd'hui, dix arrondissements dont le  $10^{\rm e}$  ont privatisé le service de la propreté, ce qui empêche, par exemple, les mouvements de grève. Les élu.e.s communistes estiment nécessaire de « remunicipaliser » la collecte des ordures ménagères et seront attentifs à ce que le Pacte n'entraîne pas de nouvelles privatisations. Le troisième point de vigilance porte sur le budget de la propreté, qui n'augmente pas autant que prévu, mis à part le dédoublement des effectifs des équipes « Urgence propreté ». Il faudra également procéder à un état des lieux de l'ensemble des services publics de l'arrondissement. Les élu.e.s communistes tiennent enfin à souligner que pour mettre en œuvre la politique décentralisée promue par le Pacte, des moyens sont nécessaires pour éviter que les agents et les habitants ne soient pas obligés d'en payer le prix.

M. FORT déclare que, tout en partageant l'objectif de rendre la politique parisienne plus proche des habitant.e.s, il s'abstiendra sur la délibération SG 70. D'un côté, en effet, le Pacte ne fournit pas des garanties sur les marges de manœuvre financière, notamment en ce qui concerne la propreté et l'investissement; d'un autre côté, trop de questions demeurent sans réponse relativement aux ressources humaines. M. FORT tient à rappeler à ce propos que les syndicats ont voté par abstention ou contre le Pacte, leurs inquiétudes se cristallisant à la fois autour des rapports hiérarchiques et de l'évolution de carrière pour les personnels.

Mme CORDEBARD tient à souligner l'importance particulière que revêt la délibération SG 70 dans le quotidien des élu.e.s locaux. Grâce au Pacte parisien de la proximité, en effet, les maires d'arrondissement et leurs équipes deviendront les véritables pilotes de l'action municipale et l'arrondissement sera désormais l'échelon de référence du cadre municipal: autorité fonctionnelle sur l'ensemble des services territorialisés, projets et priorités formalisés dans la Feuille de route, changement de la nature et des profils des directions générales des services. Le Pacte fournira également de nouveaux leviers pour agir sur le cadre de vie, avec notamment un renforcement des moyens à disposition de l'animation locale et une capacité d'investissement accrue. La démarche « Embellir votre quartier », qui a déjà été entamée dans le 10° arrondissement, en constitue une parfaite illustration, car elle permet de prendre des décisions en lien étroit avec les habitant.e.s. Le Pacte constitue un transfert démocratique de la décision partagée en favorisant un co-pilotage avec les citoyen.ne.s, qui demandent de plus en plus de participer aux décisions qui les concernent.

Mme CORDEBARD est déterminée à faire en sorte que soient alloués à l'arrondissement des moyens suffisants pour réaliser les projets qui seront décidés. Elle se félicite de pouvoir rompre avec la mauvaise habitude d'interpeller l'échelon supérieur pour entamer toute démarche. En tant que partie prenante des décisions ainsi que de leur mise en œuvre, les élu.e.s locaux devront désormais assumer leurs propres responsabilités. Cette démarche nécessite une collaboration forte au quotidien avec l'administration. Dans un bon nombre de domaines, cette méthode de travail est déjà appliquée; il s'agit maintenant de l'élargir à l'ensemble des services administratifs et des politiques municipales. La nouvelle Directrice générale des services, Célia MELON, est chargée de construire la Feuille de route avec les divers responsables des administrations parisiennes, ainsi qu'avec les élu.e.s du 10° arrondissement dans leurs différentes délégations. Mme la Maire sait de pouvoir compter sur sa nouvelle Directrice Générale des Services. La Feuille de route devrait être finalisée courant janvier 2022.

La construction de cette nouvelle méthode de travail se fera progressivement au cours de l'année, de manière à respecter les rythmes d'organisation des services et d'effectuer les changements prévus sans brutalité. C'est d'une meilleure collaboration avec l'administration que les élu.e.s ont besoin et non d'une opposition. Mme la Maire a d'ailleurs pu constater qu'à chaque fois que la collaboration entre les équipes municipales était élevée, la production a été de meilleure qualité. Elle invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

<u>Objet</u>: Présentation du bilan des délibérations globales, portant sur les équipements publics, adoptées entre 2015 et 2021.

<u>Projet de délibération</u>: 2021 DCPA 20 Rapporteure: Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD informe que la DCPA 20 est une communication sans vote, qui porte sur les grands projets d'investissement menés par la Ville. Comme lors des années précédentes, le 10° arrondissement est concerné pour le chantier de restauration des façades de la mairie. Les habitant.e.s ont exprimé à de nombreuses occasions leur satisfaction de voir que cet immeuble faisant partie du patrimoine historique de l'arrondissement était destiné à retrouver sa splendeur d'origine. Mme CORDEBARD se réjouit que la poursuite du chantier soit possible dans des temps courts, le ravalement des façades sur les rues Bullet et Hittorf étant officiellement inscrit dans les investissements de mandature. Elle en profite pour remercier l'ensemble des agents et des élu.e.s qui supportent au quotidien les désagréments occasionnés par le chantier.

M. DELPLANQUE indique que le bilan sur les grands investissements de la Ville fait état, entre autres, d'une opération qui porte sur le contrat de performance énergétique pour les écoles parisiennes. Il aimerait disposer de plus de détails sur le bilan de cette opération, et notamment sur les économies d'énergie qui ont pu être réalisées dans les établissements scolaires du 10° arrondissement. En réduisant le budget consacré à l'énergie, il serait en effet possible de dégager plus de marges de manœuvre, soit en utilisant ces économies pour d'autres politiques publiques soit en améliorant l'épargne brut de la Ville et ses capacités d'investissement.

Mme CORDEBARD explique que la première vague 2012-2013 a concerné les écoles Claude Vellefaux, Paradis, Legouvé et Hôpital Saint-Louis, et a permis une diminution significative des consommations entre 24% et 53%. Le bilan de la deuxième vague n'a pas encore été tiré, mais il concerne les écoles Belzunce, Faubourg Saint-Denis, Louis Blanc, Martel et Chabrol. La méthodologie a été améliorée en tenant davantage compte des *desiderata* et des besoins des utilisateurs. Mme CORDEBARD indique que la communication sans vote présentée aux élu.e.s concerne également le logement social et rappelle que la majorité municipale a à cet égard un programme très ambitieux.

<u>Objet</u>: Subventions (994 984 euros) et avenants pour le fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri.

Projet de délibération : 2021 DASES 261

<u>Rapporteure</u>: Sylvie SCHERER

Mme SCHERER informe que le 10<sup>e</sup> arrondissement est particulièrement concerné par la DASES 261, car trois des structures portées par la délibération y interviennent sous forme de maraudes de nature différente.

Mme SCHERER explique que les maraudes d'intervention sociale sont des équipements mobiles qui organisent des tournées dans l'espace public à la rencontre des personnes à la rue. Elles ont pour mission de les écouter, orienter et accompagner dans leurs projets de sortie de rue, en travaillant en complémentarité avec les maraudes d'évaluation et d'orientation qui interviennent dans l'urgence. Les maraudes spécialisées, quant à elles, ciblent un public particulier, comme les jeunes et les familles, ou des modalités d'intervention particulières, comme la santé. Il existe également des maraudes de bénévoles qui interviennent dans l'espace public afin de créer du lien social.

La délibération DASES 261 se propose de subventionner plus particulièrement deux maraudes d'intervention sociale: l'association Aux Captifs La Libération, qui est rattachée à l'ESI (Espace Solidarité Insertion) et la maraude Paris Nord d'Emmaüs Solidarité, qui couvre le 9°, 10°, 18° et 19° arrondissement. Elle se propose également de subventionner une maraude spécialisée, «Itinérance jeune », qui est

portée par l'association Aurore. Sa mission est d'accompagner les jeunes de 18 à 30 ans en situation d'errance, qui sont engagés ou exposés à des conduites à risque afin de les encourager dans des dynamiques de changement.

Les maraudes interdisciplinaires ont par contre la particularité d'intervenir dans les gares parisiennes et leurs abords. Elles ont été créées à la suite de deux appels à projets en 2015 et 2018, afin de répondre aux besoins spécifiques de ces lieux de concentration de personnes à la rue. Le 10° arrondissement a été non seulement une terre d'ancrage mais aussi d'expérimentation du dispositif. C'est l'association Aux Captifs La Libération qui a été sélectionnée en 2015 par un comité regroupant les différents financeurs du dispositif – la Ville, l'État et la SNCF – pour mettre en place une maraude interdisciplinaire. Celle-ci porte le nom de la première femme aidée par son équipe, Maquéro, et offre une approche pluridisciplinaire sur les problèmes de santé mentale des personnes à la rue. Elle travaille avec l'équipe sociale de la SNCF et l'équipe mobile de Paris Psychiatrie (EMPP), et est composée d'un binôme travailleur social-infirmier en psychiatrie intervenant en appui et en complémentarité avec la maraude d'insertion sociale. Ce regroupement des activités permet un suivi optimal des personnes à la rue. C'est grâce à sa réussite que cette expérimentation a été prorogée en 2018 et que son périmètre s'est élargi à la gare Saint-Lazare. Un dispositif similaire a été mis en place pour les gares au sud de Paris et confié à l'association Oppélia.

La délibération DASES 261 propose d'accorder les subventions suivantes :

- 57 022 euros pour la maraude « Itinérance jeunesse » de l'association Aurore :
- 79 284 euros pour la maraude de l'association Aux Captifs La Libération;
- 49 667 euros pour la maraude interdisciplinaire Maquéro;
- 254 892 euros pour les trois maraudes d'intervention sociale d'Emmaüs Solidarité.

Au nom du groupe Paris en commun, Mme JUILLET tient à saluer le travail indispensable des associations Aurore, Aux Captifs La Libération et Emmaüs Solidarité, engagées dans les maraudes d'intervention sociale et interdisciplinaire. En tout début de «veille saisonnière », l'État s'engage, du moins sur le papier, à mobiliser des places d'hébergement, à renforcer les maraudes et à débloquer des subventions d'urgence. Mme JUILLET profite de l'occasion pour rappeler l'engagement de la Ville de Paris pour venir en aide aux sans-abri, en saluant le renforcement des financements en la matière, d'autant que de nombreuses associations, comme la fondation Abbé Pierre, le Secours Catholique, le Secours Populaire et les Restos du Cœur, s'inquiètent de la situation actuelle, la crise sanitaire ayant aggravé les conditions de vie déjà très précaires d'un grand nombre de français.

Parmi les mesures développées par la Ville, les structures promouvant une domiciliation, les bagageries, les épiceries sociales, les restaurants solidaires, les centres d'hébergement d'urgence constituent autant d'outils permettant d'intervenir efficacement auprès des personnes vulnérables et des leviers pour une insertion sociale et professionnelle durable. Les maraudes visées par la délibération DASES 261 sont l'un des piliers de cette politique sociale et leur mobilisation est indispensable pour permettre un accès à la santé, aux droits sociaux, au logement et à l'emploi. Elles permettent d'apporter de l'aide aux personnes sans-abri même quand l'État n'est pas à la hauteur et peine à prendre des engagements fermes pour lutter contre l'exclusion. Paris est solidaire et le restera. Le groupe Paris en commun votera en faveur de la délibération DASES 261.

Mme SCHERER tient à ajouter qu'après une période très difficile à cause de la crise sanitaire et des confinements, les associations se retrouvent actuellement en difficulté à mobiliser des bénévoles pour certaines de leurs activités. Au-delà des dispositifs que la municipalité peut mettre en place, comme les douches mobiles dont elle a enfin obtenu le financement, le bénévolat reste un outil important pour venir en aide aux sans-abri.

Mme CORDEBARD souhaite rappeler que les travailleurs sociaux sont en première ligne au quotidien pour faire, au nom des pouvoirs publics, un travail important de prise en charge, pour lequel il est nécessaire de les soutenir et de les financer. Elle a entendu dans certains cercles lever des accusations contre les associations qui viennent en aide aux personnes dans la précarité ou aux usagers de droques. Ces accusations sont sans fondement pour ne pas dire grotesques et Mme CORDEBARD à

bien l'intention de réaffirmer son plein soutien au travail des associations. Les élu.e.s ont la responsabilité de leur donner des feuilles de route claires, de les accompagner quand elles sont en difficulté sur le plan financier et de militer en leur faveur.

La délibération DASES 261 est adoptée à l'unanimité.

Avant de laisser la parole à Mme SCHERER, **Mme CORDEBARD** tient à saluer Mme VERSINI qui a mis en place l'opération « Nuit de la Solidarité » dont il sera question dans la délibération DDCT 88.

<u>Objet</u>: Charte pour la mutualisation de la collecte de l'enquête de recensement des personnes sansabri 2022 avec l'opération Nuit de la Solidarité.

Projet de délibération: 2021 DDCT 88

Rapporteure: Sylvie SCHERER

Mme SCHERER explique que l'objet de la délibération DDCT 88 est de permettre la conjonction de deux opérations d'ampleur. La Charte pour la mutualisation de la collecte définit en effet les conditions pour que le transfert des données obtenues au cours de l'opération « Nuit de la Solidarité » dans celles du recensement puisse être opéré dans les meilleures conditions. Mme SCHERER profite de l'occasion pour informer les élu.e.s que la nuit de la prochaine collecte a été arrêtée au 20 ou 21 janvier 2022.

La délibération précède de quelques jours la réunion pour la présentation des résultats de la Nuit de la Solidarité 2021, qui se tiendra le 8 novembre dans la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville. Les premiers éléments récoltés au cours de la Nuit de la Solidarité du 25 mars sont déjà disponibles. À ce propos, il est important de retenir que l'opération a eu lieu dans un contexte de confinement, à cause duquel les moyens d'hébergement étaient plus importants que d'habitude, ainsi que l'extension de la trêve hivernale qui avait évité un certain nombre d'expulsions. À la date du 25 mars 2021, 32 300 places d'hébergement, de nuits hôtelières et de dispositifs de mise à l'abri localisés sur le territoire parisien avaient été mis en place. En dépit de ce dispositif, les premiers résultats font état de 2 785 personnes sans solution d'hébergement, dont 67% rencontrées à la rue et 33% dans des lieux spécifiques comme les gares, les stations de métro et les parkings ou bien les bois, les talus du périphérique, les parcs et les jardins.

Si ce chiffre est en diminution par rapport à celui de la Nuit de la Solidarité 2020, qui avait décompté 3 601 personnes dans les rues de Paris, il est néanmoins regrettable de constater que, malgré l'offre d'hébergement déployée, autant de personnes sont encore sans solution d'hébergement. La cartographie du recensement fait apparaître que les arrondissements les plus concernés restent Paris centre, suivi du 12° et du 10° arrondissement, suivis à leur tour du 18° et du 19° arrondissement. Mme SCHERER estime important de disposer d'outils comme la Nuit de la Solidarité qui permettent de comptabiliser le nombre des sans-abri, mais elle regrette que ce nombre ne diminue pas de façon plus significative.

M. BONNIER revient sur le fait que la DDCT 88 est une délibération technique qui permet de mutualiser l'opération de recensement des personnes sans-abri menée par l'INSEE avec la Nuit de la Solidarité qui est organisée depuis cinq ans par la Ville de Paris sous l'impulsion de Dominique VERSINI. Comme Mme SCHERER l'a expliqué, 2785 personnes ont été dénombrées dans les rues de Paris au cours de la nuit du 25 mars 2021, près de la moitié concentrées dans le Nord-est parisien et, plus particulièrement, 270 dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. À l'occasion de cette édition de la Nuit de la Solidarité, plus de 2 000 citoyens volontaires s'étaient mobilisés dans tout Paris pour recenser les personnes sans-abri, mais aussi pour connaître leurs parcours de vie et leurs besoins.

Grâce à la Nuit de la Solidarité, il a été possible de constater que près de 14% de cette population était constitué de femmes, un pourcentage qui est nettement supérieur aux représentations classiques du sans-abrisme, ainsi qu'aux estimations réalisées par l'INSEE en 2012, qui le chiffrait à 5%. La Ville de Paris a ainsi pu mettre en œuvre des dispositifs spécifiques, comme l'ouverture d'une halte d'hébergement pour les femmes sans-abri à l'Hôtel de Ville en 2018 ou l'ouverture de l'Espace Femmes Magenta dans

le 10° arrondissement, géré par l'association Charonne. Ce lieu est dédié aux femmes en situation de grande précarité et leur offre la possibilité de se restaurer, de se laver et de laver leur linge, et d'être accompagnées dans leur insertion sociale et professionnelle. Il ne faut pas oublier que les femmes à la rue rencontrent beaucoup plus de difficultés que les hommes pour accéder à l'hygiène et aux soins, et qu'elles sont beaucoup plus exposées aux violences, notamment sexuelles.

Il est inacceptable que dans un pays riche comme la France le nombre de personnes sans-abri reste tellement élevé. M. BONNIER salue le travail réalisé par les associations qui leur viennent en aide, et rappelle que ces associations ont toujours besoin de bénévoles. Sous l'impulsion de Dominique VERSINI, la Ville de Paris a créé La Fabrique de la Solidarité, un espace de ressources citoyennes qui se propose de former les Parisien.ne.s qui veulent s'engager pour lutter contre l'exclusion. Il est regrettable que l'État ne joue pas suffisamment son rôle, car la Ville et les associations ont besoin de davantage de places d'hébergement d'urgence et de davantage de solutions de logement pérenne pour aider les personnes sans-abri à sortir de la rue. Le groupe Paris en commun votera en faveur de la délibération DDCT 88.

Mme CORDEBARD rappelle que la majorité municipale a connu, au cours des années, des hauts et des bas dans ses relations avec l'État au sujet des personnes sans-abri. Le constat actuel est, qu'après une ouverture de places très importante pendant la crise sanitaire et le maintien du dispositif « Grand Froid » tout au long de l'année, aucune nouvelle création de places n'est aujourd'hui prévue. La Ville de Paris ne parvient pas à obtenir de l'État des hébergements supplémentaires pour les sans-abri, alors que de plus en plus d'hommes, de femmes et d'enfants dorment dans les rues, et notamment dans celles du 10° arrondissement. C'est un scandale qui doit être dénoncé et Mme CORDEBARD propose aux élu.e.s de faire entendre leur voix en se mobilisant pour obtenir de l'État ces places supplémentaires dont la Ville a grand besoin, en lien avec les élu.e.s des autres arrondissements concernés et l'exécutif de l'Hôtel de Ville.

La délibération DDCT 88 est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Avenant à la convention avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Richerand pour la réhabilitation des locaux et la réorganisation des services et offres de santé du CNS Richerand.

<u>Projet de délibération</u>: 2021 DASES 265 <u>Rapporteure</u>: Dominique VERSINI

Mme VERSINI informe les élu.e.s que la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Richerand regroupe quatre structures: le Centre National de Santé (CNS), l'association Parcours d'Exil, l'Institut de Victimologie et la Fondation Adolphe de Rothschild. Le projet de santé qui a été mis en place dans le cadre de cette coopérative correspond aux besoins du 10° arrondissement et, plus largement, de la Ville de Paris. Il s'agit d'un centre de santé sans but lucratif administré par les salariés et les collèges sociétaires de la filiale de santé, partenaires et responsables associés sur le projet.

En juillet 2019, lorsque la convention initiale avait été votée par délibération au Conseil de Paris, une subvention de 1 million d'euros avait été attribuée à la SCIC Richerand, le montant global du projet s'élevant à 4,3 millions d'euros. Cette subvention était destinée à financer les travaux permettant de renforcer l'offre de santé de premiers recours en médecine générale, médecine de spécialités, soins dentaires et imagerie diagnostique. Il s'agit d'un centre extrêmement dynamique qui a beaucoup contribué à développer le travail engagé avec les hôpitaux du 10° arrondissement et les autres structures de santé du territoire pour favoriser l'accès aux soins non programmés. La réorganisation des espaces est en cours, afin d'améliorer l'accueil des Parisien.ne.s.

Mme VERSINI tient à ajouter que la SCIC Richerand a joué un rôle très important pendant la crise sanitaire, en contribuant notamment à renforcer les liens entre les hôpitaux Lariboisière et Saint-Louis et les professionnels de santé. Elle est bénéficiaire de postes de médecins partagés avec l'hôpital Lariboisière, ce qui permet aux habitant.e.s du 10° arrondissement, en particulier ceux qui sortent d'hospitalisation, de disposer d'un suivi complet. La SCIC Richerand est également l'opérateur du

centre de vaccination qui est installé dans la Mairie et qui a permis de réaliser 130 000 injections de vaccin anti Covid-19. L'avenant à la convention doit permettre de débloquer le versement des 500 000 euros qui restent à payer, la SCIC Richerand ayant déjà touché en 2019 à un acompte de 500 000 euros.

Avant de donner la parole à Mme PATRICE, **Mme CORDEBARD** signale que M. JOUSSELLIN ne prendra pas part au vote en tant que membre de l'Association des Usagers du Centre de Santé Richerand.

Au nom du groupe PCF, Mme PATRICE se félicite de la délibération DASES 265 qui permet de financer une partie des travaux du Centre de Santé Richerand. La survie de celui-ci avait été au cœur des débats de la dernière mandature et les élu.e.s communistes de l'époque s'étaient fortement investis pour que le Centre puisse continuer à soigner des électriciens, ainsi que les habitant.e.s du 10° arrondissement. Mme PATRICE se félicite également que le Centre abrite depuis 2019 l'Institut de Victimologie, mais elle se permet de rappeler que les travaux du premier étage, dédié à l'administration, n'ont pas encore été financés et que le montant nécessaire pour les réaliser s'élève à 800 000 euros.

La délibération DASES 265 est aussi l'occasion pour les élu.e.s communistes de rappeler le projet de mandature de créer des centres de santé dans chaque arrondissement, afin de permettre un meilleur accès aux soins à tous les Parisien.ne.s. Le 10° arrondissement s'était engagé à installer un centre de santé à Belleville et Mme PATRICE aimerait savoir où en sont les discussions sur le projet.

M. RAIFAUD observe que le Centre de Santé Richerand était au début du dernier mandat un gros sujet d'inquiétude, mais qu'il est désormais devenu un gros sujet de satisfaction. Il tient personnellement à remercier tous les élu.e.s qui se sont impliqués dans ce projet, et tout particulièrement Dominique VERSINI, Alexandra CORDEBARD et Anne SOUYRIS qui le suivent localement et à l'Hôtel de Ville. M. RAIFAUD tient également à souligner l'importance de maintenir une offre de santé accessible et pluridisciplinaire dans le 10° arrondissement.

Mme VERSINI convient avec M. RAIFAUD que le Centre de Santé Richerand constitue une très belle réussite par ses caractères d'exemplarité et d'utilité. Elle confirme ensuite à Mme PATRICE que la création d'un centre de santé, situé idéalement à Belleville, représente toujours une priorité de sa mandature. Il s'agit d'un beau projet qui lui tient à cœur et auquel elle est en train de travailler avec Anne SOUYRIS et leurs partenaires de santé.

Mme CORDEBARD confirme elle aussi que la création d'un nouveau centre de santé dans le 10° arrondissement est un projet en maturation. Les engagements pris pendant la campagne électorale, concernant en particulier la santé des femmes, ne se sont pas démentis au cours de la crise sanitaire. Les femmes ont en effet été touchées par la crise plus durement que les hommes, leurs problèmes de santé se sont avérés plus sérieux et la crise économique a aggravé la situation. Davantage de femmes sont dans la rue ou dans les files d'attente des distributions alimentaires, et il est nécessaire de concentrer les efforts sur ces problématiques. La première partie de la mandature a appris aux élu.e.s locaux qu'il ne faut pas baisser les bras mais faire tout le possible pour que les politiques de santé publique de l'État changent radicalement. L'hôpital doit pouvoir continuer à jouer son rôle et les professionnels de santé doivent être soutenus au juste niveau. Mme CORDEBARD invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DASES 265 est adoptée à l'unanimité.

Mme CORDEBARD quitte momentanément la séance en laissant la présidence à Éric ALGRAIN.

<u>Objet</u>: Approbation de la convention de subvention au titre du dispositif «Conseiller Numérique France Service » avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Projet de délibération : 2021 DDCT 81

**Rapporteur**: Thomas WATANABE-VERMOREL

M. WATANABE-VERMOREL indique que la Ville de Paris a mis en œuvre de nombreux dispositifs pour lutter contre la «fracture numérique» et que le deuxième volet de sa stratégie pour l'inclusion numérique sera inauguré la semaine à venir.

L'un des mythes à défaire concerne l'aspect générationnel de la fracture numérique, celle-ci suivant de près la fracture sociale. Trois difficultés majeures expliquent son existence. Tout d'abord, l'accès à la connexion internet, pour favoriser lequel la page Open Data de la Ville de Paris signale les endroits où il est possible de se connecter gratuitement. La deuxième difficulté est représentée par l'accès au matériel – ordinateurs, smartphones, tablettes – qui reste un gros enjeu de discrimination numérique. Pour y faire face, très prochainement dans le 10° arrondissement sera lancé à titre expérimental le dispositif «La Collecte.tech» porté par Emmaüs Connect. Une économie circulaire pourra ainsi se mettre en place en permettant, par exemple, aux entreprises de recycler leurs vieux ordinateurs en passant par ce dispositif. La troisième difficulté concerne les compétences. À ce propos, la Ville de Paris a décidé de candidater un appel à manifestation d'intérêt «Conseiller Numérique France Service». Grâce à une subvention de 50 000 euros pour une durée de deux ans, le 10° arrondissement pourra embaucher l'un des 11 Conseillers numériques de la Ville. Parmi ses missions, il y aura celle de mettre en réseau avec le public, mais aussi entre eux, les nombreux acteurs présents sur le territoire.

Mme DUMOULIN rappelle que la fracture numérique est un problème majeur à Paris et salue le lancement du dispositif «Conseiller Numérique France Service» dans le 10e arrondissement. Elle convient avec M. WATANABE-VERMOREL que la fracture numérique n'est pas un problème générationnel mais social. Le premier confinement et l'année scolaire 2020-2021, avec sept mois sur neuf de cours en distanciel pour les lycéens, ont bien illustré cette dimension. Un point important de la délibération DDCT 81 concerne le travail en réseau de l'ensemble des acteurs impliqués dans le dispositif, avec des missions de terrain du Conseiller numérique dans les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Outre le développement des usages et des maîtrises de différents outils, ce travail localisé permettra d'identifier des besoins qui pourraient sembler numériques mais qui en réalité ne le sont pas, et fera de l'inclusion numérique un réel facteur d'émancipation.

M. RAIFAUD tient à son tour à souligner l'importance de l'arrivée du dispositif « Conseiller Numérique France Service » à Paris et dans le 10° arrondissement, et rappelle que le confinement a joué un rôle important dans le développement des usages des outils numériques. Le Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie (CREDOC) réalise annuellement une étude sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française. Trois chiffres sont issus de l'étude réalisée en 2021: la France compte 92% d'internautes, et donc 8% de personnes qui ne le sont pas; 9% des Français ne disposent pas d'accès à internet à leur domicile ni d'adresse e-mail personnelle ou professionnelle; 35% des adultes n'ont pas les compétences nécessaires pour utiliser les outils numériques.

M. WATANABE-VERMOREL ajoute que parmi les missions du Conseiller numérique, une mérite à son sens d'être mise en valeur: « La compréhension des enjeux du numérique ». Son objectif est de favoriser un usage citoyen, d'apprendre à protéger les données personnelles, à se protéger des escroqueries et des piratages en ligne, à se méfier des sources, et de sensibiliser aux mécanismes addictifs. Dans cette démarche d'émancipation par l'inclusion numérique, est en effet intégrée la notion de danger, l'idée étant d'aider à dominer l'outil numérique plutôt que de se faire dominer par lui.

Mme CORDEBARD se félicite de la mise en place de ce dispositif indispensable à l'accompagnement des personnes qui ne sont pas à l'aise avec les outils numériques et invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DDCT 81 est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Appel à projets Paris Sème – Subventions en investissement aux acteurs économiques parisiens de l'agriculture durable de proximité.

Projet de délibération : 2021 DEVE 100

Rapporteur: Thomas WATANABE-VERMOREL

M. WATANABE-VERMOREL rappelle que le contexte actuel de crise sanitaire, sociale et climatique pose de manière accrue la question de l'approvisionnement alimentaire des villes. La relocalisation en milieu urbain et péri-urbain de la production agricole, la promotion des circuits courts articulés avec les territoires agricoles deviennent des enjeux appréciés sous un jour nouveau.

Les services rendus par l'agriculture convergent avec un bon nombre d'enjeux de la transition écologique des territoires: la lutte contre les îlots de chaleur urbains, la contribution à la rétention des eaux pluviales, la préservation et le renforcement de la biodiversité urbaine, le recours au réemploi, le développement des circuits courts et de proximité, la création d'emplois durables pour produire, transformer et commercialiser, le développement du lien social, l'accès pour toutes et tous à une alimentation de qualité et durable, la sensibilisation à la formation, notamment des plus jeunes, à ces enieux et la transformation du paysage urbain.

C'est pour répondre à ces enjeux que la Ville de Paris a lancé en juin 2021 l'appel à projets Paris Sème. Sur les 27 projets déposés, 19 ont été sélectionnés pour un montant total de 707 300 euros. 78 900 euros ont été destinés au 10° arrondissement pour le projet « Chez Françoise » porté par l'entreprise agricole Suzanne. Ce projet se propose de créer sur le toit-terrasse de la médiathèque Françoise Sagan une ferme urbaine productive et pédagogique, avec notamment la mise en place d'une serre de 160 m². Cet espace fournira sous format de permaculture 15 kg par m² par an de produits sur 250 m² de surface agricole utile, produits qui seront mis en réseau ultracourt pour les habitant.e.s du quartier. En plus de la production, des activités pédagogiques et des espaces de repos seront organisés.

Mme SCHERER profite de la délibération DEVE 100 pour se réjouir publiquement de l'évolution de la médiathèque Françoise Sagan. Elle rappelle qu'à la fermeture de l'hôpital Saint-Lazare en 1999, ce bâtiment, propriété de la Ville, n'avait pas été vendu. Le quartier des Portes était à l'époque un quartier Politique de la Ville, encerclé par des autoroutes urbaines. Il ne comportait aucun équipement social, ni sportif ni culturel, son seul espace vert étant le square Alban Satragne. Il a fallu attendre 2001 pour qu'il soit acté que l'ensemble des bâtiments seraient destinés à la population du quartier.

La programmation a été construite avec les habitant.e.s à partir de 2003. Les premiers équipements à être installés sur le site ont été l'école maternelle, la crèche et la halte-garderie. Le gymnase a complété cet ensemble en 2013. Le dernier équipement municipal à être implanté a été la médiathèque Françoise Sagan, qui héberge la plus importante collection de livres pour la jeunesse de la capitale. Le square a été restructuré en 2020 et un nouvel espace de jardin partagé a trouvé sa place entre l'école maternelle et le gymnase. Dans cette belle programmation restent quelques manques, dont le premier vient d'être comblé par le projet de ferme urbaine productive et pédagogique sur le toit de la médiathèque.

Mme SCHERER aimerait qu'il soit possible de réfléchir à la mise en place d'un accès privilégié pour les familles du 10° arrondissement qui sont en situation de précarité alimentaire, une dimension sociale ne nuisant certainement pas au projet. Elle aimerait également émettre un vœu à la mémoire de toutes les femmes qui ont été emprisonnées à Saint-Lazare, et notamment celles qui se battaient pour défendre des idées.

M. WATANABE-VERMOREL répond à Mme SCHERER qu'une démarche en faveur des publics précaires a bien été prise en compte dans le projet. Le Pari's des Faubourgs est explicitement cité comme partenaire des actions qui seront menées, qu'il s'agisse de paniers solidaires ou d'autres initiatives.

Mme CORDEBARD convient avec Mme SCHERER que la dimension sociale ne peut qu'améliorer le projet. Quant au fait de rendre hommage à la mémoire des femmes emprisonnées à Saint-Lazare, elle

rappelle qu'un travail historique a déjà été réalisé, avec une belle exposition à la médiathèque Françoise Sagan. Ce travail doit continuer, car il permettra entre autres de découvrir de personnalités et des parcours de vie très intéressants. Mme CORDEBARD invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DEVE 100 est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Subventions de fonctionnement (77 750 euros) à 31 associations pour le financement de 36 actions dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville – 3<sup>e</sup> enveloppe).

Projet de délibération : 2021 DDCT 70

Rapporteur: Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN informe que 105 projets ont été déposés en 2021, soit 13% de plus qu'en 2020, et que 87 projets ont été financés par au moins une Direction de la Ville. L'appel à projets Politique de la Ville est un dispositif central de l'action municipale, car il permet de soutenir financièrement les actions de nombreuses associations des quartiers prioritaires – Belleville, Parmentier, Grange-aux-Belles, Saint-Maur, les Portes Ouest dans le 10°, les habitant.e.s de ces quartiers représentant 41% de la population de l'arrondissement. L'appel à projets est également un moyen pour permettre aux associations de développer de nouveaux partenariats.

Une des thématiques prioritaires de l'action municipale dans le contexte de la crise sanitaire a été le développement de l'accès à la santé. Une attention particulière a été portée à la lutte contre la fracture numérique, à l'insertion professionnelle, à l'accès aux pratiques sportives, au développement d'espaces d'échange entre les acteurs de l'emploi et ceux des quartiers, et à la protection de l'environnement, notamment avec un travail sur l'accès à une alimentation de qualité respectueuse de l'environnement. Ces priorités ont été réaffirmées lors du lancement de l'appel à projets Politique de la Ville 2022, qui s'est tenu à la mairie du 10° arrondissement le 13 septembre 2021. Cet appel à projets s'est clôturé le 21 octobre. 139 projets ont été déposés (contre 105 en 2021) pour 65 associations (contre 51 en 2021). La municipalité continuera à soutenir les actions des associations concourant à l'amélioration des conditions de vie des quartiers populaires et à la réduction des inégalités territoriales à côté de l'État, de la Région Île-de-France, de l'ARS et de la CAF.

Six associations ont été sélectionnées dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Elles portent des thématiques liées à la parentalité, à l'incitation à la pratique sportive et culturelle pour la jeunesse, à la santé psychique, pour une enveloppe totale de 14 500 euros. Il s'agit de :

- À Toi Théâtre;
- AIRES 10;
- Jeunesse Saint-Vincent-de-Paul;
- Lamelune;
- Musique et Cultures Digitales ;
- Paradoxes.

M. JOUSSELLIN indique que les élu.e.s communistes voteront en faveur de la délibération DDCT 70, dont ils partagent les objectifs. Ils regrettent cependant de ne pas disposer encore du bilan des subventions déjà accordées, qu'ils ont eu l'occasion de demander à maintes reprises.

M. JOUSSELLIN s'interroge également sur le fait qu'au niveau parisien l'ensemble des enveloppes Politique de la Ville est en baisse constante depuis plusieurs années. Si en 2016, en effet, les associations étaient subventionnées à hauteur de 1509 500 euros, en 2022 elles le sont à hauteur de seulement 999 300 euros. En ce qui concerne le 10° arrondissement, le montant des subventions Politique de la Ville attribuées en 2016 était de 102 500 euros contre les 66 100 euros que le vote de la délibération DDCT 70 permettra. Cette baisse paraît importante à M. JOUSSELLIN, qui demande des explications. De plus, il ajoute, que tout en contrôlant l'argent public, les élu.e.s communistes veulent défendre les quartiers populaires et leurs habitant.e.s.

M. ALGRAIN répond tout d'abord à M.JOUSSELLIN que les tableaux qui permettront d'avoir une vision claire du bilan des subventions déjà accordées aux associations sont en cours de réalisation. Ils seront présentés au prochain Conseil d'arrondissement.

En ce qui concerne les chiffres donnés par M.JOUSSELLIN, elles ils ne tiennent pas compte des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO), qui complètent le dispositif. Les CPO permettent notamment aux associations d'alléger la démarche administrative, en leur évitant d'avoir à déposer tous les ans une demande d'accompagnement. Si l'on fait la somme des trois enveloppes plus les CPO, on obtient les mêmes chiffres que dans les années précédentes.

Mme DUMOULIN tient à souligner deux aspects de la délibération DDCT 70 qui l'intéressent particulièrement : l'aspect psychique et le travail du centre social AIRES 10, qui joue pleinement son rôle en tissant des liens avec les autres acteurs sociaux et en animant la vie du quartier. Le groupe Génération s votera très favorablement la délibération.

Mme CORDEBARD la remercie et invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DDCT 70 est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Subventions (163 450 euros) à 17 associations avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles, l'école, le collège et les équipes éducatives.

Projet de délibération : 2021 DFPE 187

Rapporteur: Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN explique que dans le cadre du Projet Éducatif De Territoire (PEDT), la municipalité travaille à renforcer la place et le rôle des familles au sein de l'école. Ce travail s'effectue en lien avec des associations qui travaillent dans les collèges, mais aussi dans les écoles maternelles et primaires. Le dispositif « Paris Collèges Familles » vise à rapprocher les familles des collégiens des institutions scolaires via des échanges et des moments conviviaux. En ce qui concerne le Premier Degré, les projets relatifs à une cinquantaine d'écoles maternelles et primaires reparties sur 11 arrondissements, sont portés par 21 structures, dont 6 centres sociaux et 15 associations.

Les structures qui opèrent dans le 10<sup>e</sup> arrondissement sont :

- L'Association franco-chinoise Pierre Ducerf, à laquelle il est proposé d'attribuer une subvention de 20 000 euros pour son projet « favoriser le lien entre l'école et les familles d'origine chinoise par la médiation interculturelle et le soutien de la parentalité » ;
- L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (L'ACORT), à laquelle il est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 euros pour son action de « médiation scolaire » ;
- La Ligue de l'Enseignement (Fédération de Paris), à laquelle il est proposé d'attribuer une subvention de 8 800 euros pour son action « Resserrer les liens entre les familles et l'école avec la mise en place de référents ».

M. GUTTERMANN tient à saluer l'ensemble des associations qui mènent des actions dans les écoles et dans les collèges et, tout particulièrement, celles dont l'objectif vise à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives, en permettant de mieux faire comprendre aux parents le fonctionnement de l'institution scolaire dans sa double dimension scolaire et périscolaire. Un moment crucial dans la vie des enfants nécessite un accompagnement particulier, celui des temps « passerelle » de l'entrée à l'école maternelle, à l'école élémentaire et au collège. Pour cela, il faut encourager toutes les actions qui facilitent la rencontre avec les équipes enseignantes.

Au cours de la période de confinement, il a été possible de constater les actions en réseau des associations de parents d'élèves pour permettre aux établissements scolaires de maintenir le lien avec les familles. Les actions des associations peuvent prendre des formes différentes: de l'aide aux devoirs au soutien aux familles monoparentales, aux médiations interculturelles, comme celles menées par

l'association franco-chinoise Pierre Ducerf et par L'ACORT. Quant à la Ligue de l'Enseignement, elle a mis en place un cycle d'accompagnements aux familles afin d'aboutir au choix d'un référent de médiation parent/école. Un diagnostic initial permettra sous des formes variées – conférences, ateliers, cafés des parents – de nourrir des groupes de parole. Les actions en faveur des collégiens sont un facteur de réussite ou, au moins, de non-décrochage. Les élu.e.s communistes voteront en faveur de la délibération DEPE 187.

Mme CORDEBARD le remercie et invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DFPE 187 est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Plan Vélo. Approbation du plan d'actions 2021-2023 et demande de subventions

correspondantes auprès de la RIF.

<u>Projet de délibération</u>: 2021 DVD 95

<u>Rapporteure</u>: Pauline JOUBERT

Mme JOUBERT indique qu'alors que la COP26 vient de s'ouvrir et que l'action de la Ville de Paris a été reconnue par l'ONU, qui remettra le prix mondial pour l'action pour le climat à Anne HIDALGO le 10 novembre à Glasgow, qu'il est impératif de poursuivre les efforts et d'accélérer le rythme des reformes pour adapter Paris au changement climatique.

Un premier Plan Vélo avait été adopté pour la période 2015-2020, en permettant, entre autres, la création du Réseau Express Vélo. Paris compte aujourd'hui 1 037 km de pistes cyclables, alors que le linéaire cyclable était de seulement 200 km en 2001 à l'arrivée de Bertrand DELANOË à l'Hôtel de Ville. La délibération DVD 95 propose d'adopter le deuxième Plan Vélo pour 2021-2026, avec un plan d'actions concret pour les exercices 2021-2023. Ses principaux objectifs sont les suivants :

- des axes cyclables à aménager axes de niveau parisien, métropolitain et régional –, en intégrant le RER-Vélo de la Région Île-de-France et le vélopolitain de la Métropole du Grand Paris. Au total seront créés 180 km de pistes cyclables supplémentaires, dont 50 km de pérennisation des pistes provisoires et 130 km de nouvelles pistes ;
- la généralisation des doubles-sens cyclables et le développement du maillage local;
- la sécurisation des carrefours et des Portes pour résorber les coupures urbaines ;
- l'apaisement de la Ville : vitesse réduite dans tout Paris à 30 km/h, sauf dans quelques grands axes, et développement de zones de rencontre avec la vitesse limitée à 20 km/h, ainsi que de zones piétonnes (temporaires ou permanentes) ;
- la suppression du trafic de transit dans la zone centre: la mise en œuvre de la Zone à Trafic Limité (ZTL) sur la zone centre sera une action phare en faveur du vélo.

En ce qui concerne le 10° arrondissement, les objectifs pour 2022 sont de créer la piste cyclable de la Grange-aux-Belles entre le Canal Saint-Martin et la rue Juliette Dodu, la piste cyclable de la rue La Fayette entre Magenta et Stalingrad, dont les travaux démarreront en début 2022, et la piste cyclable de l'avenue Claude Vellefaux. Les objectifs de pistes cyclables pour 2023 concernent les rues de Paradis, de la Fidélité, du Faubourg du Temple et de Saint-Quentin. Ces opérations présentent un total de plus de 4 km de voirie sur 64 km à l'échelle parisienne, soit 6% du linéaire parisien.

Mme JOUBERT se réjouit de l'adoption d'un tel plan dans le 10° arrondissement, mais elle regrette l'absence de certaines pistes cyclables importantes comme celle du Faubourg Saint-Martin, de la vélorue Château d'Eau et de l'étude des pistes repensées du boulevard de Magenta. Le 10° est un arrondissement clé dans les circulations cyclistes de Paris et l'ambition aurait pu être plus forte. La

majorité municipale réaffirme sa volonté de poursuivre ses objectifs de développement d'infrastructures cyclables qualitatives et sécurisées.

M. RAIFAUD souhaite souligner l'ambition du Plan Vélo 2021-2026, qui vise à faire de Paris une ville 100% cyclable. Il rappelle que le mandat 2014-2020 avait été particulièrement actif en la matière, avec la création de 300 km de nouvelles pistes cyclables et de 37 000 places de stationnement supplémentaires pour les vélos. Le nouveau Plan Vélo agit sur les deux obstacles principaux à la circulation en vélo: la sécurisation des parcours et la sécurisation des parkings. Ce Plan est très complet et il fait en sorte d'intégrer le vélo dans la totalité des politiques menées par la Ville de Paris et d'assurer au mieux l'attente d'objectifs ambitieux dans plusieurs domaines. Il s'inscrit dans une logique métropolitaine et régionale avec l'accompagnement prévu du Plan Vélo métropolitain ainsi que du RER-Vélo porté par la Région Île-de-France.

M. DELPLANQUE indique que le groupe Génération.s soutient le développement de tout projet qui favorise les pratiques de mobilités douces à Paris et l'abandon des véhicules thermiques individuels. Favoriser les déplacements vélos et piétons est, d'une part, un moyen de répondre aux défis écologiques et, d'autre part, un moyen de pacifier l'espace public qui est encore principalement occupé par les véhicules motorisés. L'un des enjeux auquel devra répondre le projet des aménagements prévus par le nouveau Plan Vélo est celui de la sécurisation des cyclistes et des piétons, avec la création de pistes cyclables, de zones de rencontre et la sécurisation des grands carrefours. L'ambition partagée de créer des places de stationnement poursuit également cet objectif, en prévoyant des emplacements dédiés pour que le développement du vélo à Paris ne se fasse pas en empiétant sur l'espace dédié aux piétons, mais plutôt sur celui dévolu aux véhicules motorisés.

Mme CORDEBARD tient à confirmer que la liste des aménagements relatifs à la création de pistes cyclables dans le 10° arrondissement, prévus pour 2022-2023, ne clôt pas les ambitions de la majorité municipale. Comme le rappelait M. RAIFAUD, l'objectif à long terme est de pouvoir circuler en vélo dans tout Paris et en toute sécurité. Elle convient avec M. DELPLANQUE que le Plan Vélo doit s'associer à un Plan Piéton afin d'apaiser la cohabitation entre les cyclistes et les piétons, les Parisien.ne.s se déplaçant d'ailleurs de multiples façons et pouvant être à la fois des piétons, des cyclistes, des usagers des transports en commun et des conducteurs de véhicules motorisés. Il faudra travailler sur la cohabitation de tous ces types de déplacement, en particulier pour le projet du Canal Saint-Martin. Il faudra également faire un travail pédagogique inédit à destination des enfants et des adultes, pour faire en sorte que tous les Parisien.ne.s puissent se déplacer librement et que les plus fragiles d'entre eux, les piétons, trouvent leur place partout. Mme CORDEBARD invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DVD 95 est adoptée à l'unanimité.

#### DÉLIBÉRATIONS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION

<u>Objet</u>: Apposition de deux plaques commémoratives à la mémoire des habitants et résistants déportés du 209 rue Saint-Maur à Paris 10<sup>e</sup>.

Projet de délibération : 2021 DAC 404

Rapporteur: Élie JOUSSELLIN

Objet: Subventions d'investissement (171 500 euros) et conventions avec 4 structures culturelles.

<u>Projet de délibération</u>: 2021 DAC 32 <u>Rapporteure</u>: Laurence PATRICE Objet: Subvention d'investissement (70 000 euros) et convention avec l'Espace Culturel et Universitaire

Juif d'Europe – ECUJE (10°).

<u>Projet de délibération</u>: 2021 DAE 312 <u>Rapporteure</u>: Laurence PATRICE

Objet: Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (23 001 euros),

subventions d'équipement (19 610 euros) et subventions pour travaux (140 536 euros).

Proiet de délibération : 2021 DASCO 139

Rapporteur: Éric ALGRAIN

<u>Objet</u>: Subventions (50 500 euros) permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 7 associations pour le financement de 10 projets dans les quartiers populaires.

Projet de délibération: 2021 DDCT 66

Rapporteur: Éric ALGRAIN

<u>Objet</u>: Subventions (173 504 euros) à 38 associations pour le financement de 43 emplois d'adultes relais

dans les quartiers populaires parisiens. Projet de délibération : 2021 DDCT 69

Rapporteur: Éric ALGRAIN

Objet: Subventions d'investissement (132 153 euros) à 11 associations situées en quartiers populaires.

Projet de délibération : 2021 DDCT 71

Rapporteur: Éric ALGRAIN

<u>Objet</u>: Subventions (59 290 euros) permettant le développement des initiatives de transition socioécologique à 17 associations pour le financement de 17 projets dans les quartiers populaires parisiens.

Projet de délibération: 2021 DDCT 85

Rapporteur: Éric ALGRAIN

<u>Objet</u>: Convention d'occupation domaniale relative à l'installation et l'exploitation de photocopieuses et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et à la direction de l'Urbanisme.

Proiet de délibération : 2021 DILT 8

Rapporteur: Éric ALGRAIN

<u>Objet</u>: Candidature Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 auprès de la Direction Générale des Étrangers en France.

Projet de délibération: 2021 DDCT 75

Rapporteure: Kim CHIUSANO

Objet: Subventions (94 000 euros) et conventions avec 11 structures de l'économie sociale et solidaire.

Projet de délibération : 2021 DAE 179

<u>Rapporteur</u>: Ulf CLERWALL

Objet: Subventions (117800 euros) et conventions avec 7 structures de l'insertion par l'activité

économique.

Projet de délibération : 2021 DAE 189

Rapporteur: Ulf CLERWALL

<u>Objet</u>: Subventions (40 000 euros) à 9 structures associatives déployant des actions

d'accompagnement vers l'emploi dans les quartiers populaires.

Proiet de délibération : 2021 DDCT 84

Rapporteur: Ulf CLERWALL

Obiet: Reconventionnement avec les 108 associations gérant des EAPE à Paris.

Projet de délibération : 2021 DFPE 208

Rapporteure: Awa DIABY

Objet: Parc de stationnement Passage des Récollets (10°). Avenant n° 2 à la convention de concession.

<u>Projet de délibération</u> : 2021 DVD 69 <u>Rapporteure</u> : Pauline JOUBERT

Les délibérations DAC 404, DAC 32, DAE 312, DASCO 139, DDCT 66, DDCT 69, DDCT 71, DDCT 85, DILT 8, DDCT 75, DAE 179, DAE 189, DDCT 84, DFPE 208 et DVD 69 sont adoptées à l'unanimité.

Mme CORDEBARD donne la parole à M. FORT pour présenter sa question orale.

# QUESTION ORALE ADRESSÉE À ALEXANDRA CORDEBARD, MAIRE DU 10° ARRONDISSEMENT DE PARIS PAR BERTIL FORT. CONSEILLER LR DU 10° ARRONDISSEMENT DE PARIS

Il y a un an, nous apprenions votre décision de fermer l'école maternelle Paradis afin d'y faire installer un commissariat destiné à la future Police Municipale.

Des travaux importants, en plus de ceux qui étaient prévus initialement pour soutenir les plafonds, avaient donc été engagés pour convertir l'école en commissariat.

Cette décision qui avait été prise sans avertir les parents d'élèves et sans avoir fait l'objet d'une délibération en Conseil d'arrondissement avait entraîné une mobilisation importante dans le quartier.

Suite à un vœu adopté au Conseil de Paris de février dernier et voté par le groupe Changer Paris, vous avez été obligée :

- de rouvrir l'école pour la rentrée de septembre 2021;
- de lancer un véritable processus de concertation avec les parents d'élèves.

Ce changement de plan a obligé la Ville à financer des travaux pour que le bâtiment redevienne une école et à identifier de nouveaux locaux pour accueillir la Police Municipale du 10°.

### Plusieurs questions se posent:

- <u>Au sujet de la prochaine carte scolaire</u> :
  - Quelles seront les écoles potentiellement impactées dans le 10° arrondissement ?
  - L'école maternelle Paradis restera-t-elle ouverte à la rentrée en septembre 2022 ?
- Au sujet des travaux ayant eu lieu sur l'école maternelle Paradis depuis 2020 :
  - Quel est le montant total des travaux effectués? Et notamment pour: 1) la sécurisation du bâtiment, 2) la transformation de l'école en commissariat et 3) la réhabilitation du bâtiment en école pour accueillir des élèves à la rentrée scolaire de septembre 2021?
- <u>Au sujet de la Police Municipa</u>le :
  - Quels sont les lieux envisagés pour accueillir les effectifs dédiés à notre arrondissement?

Mme CORDEBARD laisse la parole à M. ALGRAIN.

M. ALGRAIN remercie M. FORT pour sa question, qui lui permet de faire le point sur le travail de révision de la carte scolaire et d'aborder l'avenir des écoles du 10° arrondissement. En 2020, avait été proposée une révision de la carte scolaire qui comprenait la non-réouverture de l'école Paradis, afin de réagir à la baisse attendue des effectifs scolaires dans l'Ouest de l'arrondissement. Cette baisse est malheureusement plus que d'actualité car, à la rentrée 2021, ont été comptabilisés 5 800 élèves en moins dans tout Paris, contre une prévision annoncée de 3 000-3 500 élèves. Le 10° arrondissement compte, quant à lui, 400 élèves en moins, contre une prévision annoncée de moins 200 élèves environ. Cette baisse générale correspond à une tendance qui existe depuis quelques années et qui est accentuée par la crise sanitaire et le départ de nombreuses familles en province. Cette situation nécessite une révision lourde de la carte scolaire, car le *statu quo* actuel a coûté la fermeture de 5 classes à la rentrée 2021, ainsi que la fragilisation de plusieurs écoles, en particulier dans l'ouest du 10° arrondissement.

En ce qui concerne les travaux qui ont eu lieu à l'école Paradis – qui a été rouverte en accueillant les élèves et les équipes pédagogiques en conditions optimales –, ils ont coûté au total 1 662 000 euros. Les services municipaux ont réalisé de lourds travaux d'intervention sur le bâtiment, tels que la purge et la reconstitution des planchers et des hourdis à tous les niveaux de l'école, la réfection des faux-plafonds et la reprise des réseaux courants. À cela s'ajoute un surcoût de 348 000 euros, liés aux éléments propres à l'école.

Pour ce qui est de la révision de la carte scolaire, le dialogue qui avait été entamé en 2020 avec la communauté scolaire a été poursuivi. La première étape du travail de la commission a été l'établissement d'un diagnostic commun concernant la capacité d'accueil optimal des écoles. Ce diagnostic permettra d'étudier les pistes de sectorisation présentées par la Prévision Scolaire. L'un des scénarios envisagés pour l'Ouest de l'arrondissement impliquera la fermeture de l'école Paradis, la plus petite école maternelle du secteur qui, dans la configuration actuelle, perdra l'année prochaine sa décharge de direction et, peut-être, sa quatrième classe. Ce constat est partagé par de nombreux acteurs de la communauté scolaire, qui ont compris la nécessité de renforcer et de redynamiser les écoles du quartier. Des rééquilibrages sont étudiés sur l'Est et le Nord de l'arrondissement, et concernent notamment le secteur où se trouvent les écoles Boy Zelenski, Écluses Saint-Martin et Hôpital Saint-Louis. Ce travail durera jusqu'à la mi-décembre.

M. ALGRAIN trouve surprenant que M. FORT s'enquière du lieu envisagé pour accueillir la nouvelle Police Municipale, alors qu'il a largement contribué avec son groupe politique au Conseil de Paris à l'échec de l'installation de celle-ci dans le 10° arrondissement. Il l'informe cependant qu'à ce stade, aucun lieu n'a été identifié. La majorité municipale et la Direction de la Police Municipale de Paris sont en train d'étudier une installation provisoire et partielle dans les anciens locaux du Tribunal d'Instance de la mairie. M. ALGRAIN profite de l'occasion pour indiquer qu'à la rentrée des vacances de la Toussaint, l'école Paradis accueillera la Maison des Droits de l'Enfant, portée par Dominique VERSINI.

M. FORT aimerait savoir quels sont les « éléments propres à l'école » auxquels ont été attribués 348 000 euros

Mme CORDEBARD lui répond qu'il s'agit des éléments qui ont dû être installés pour accueillir l'école. Elle remercie M. FORT et M. ALGRAIN et propose à M. CLERWALL de présenter le premier vœu inscrit à l'ordre du jour.

M. CLERWALL présente le premier vœu.

VŒU DES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DANS LE 10° ARRONDISSEMENT DES PROJETS DE PRÉEMPTION DES BAUX COMMERCIAUX ET DES FONDS DE COMMERCE, VISANT À PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ ÉCONOMIQUE

Considérant que l'un des lauréats du vote du budget participatif dans le 10° arrondissement en 2021 est un projet doté d'un budget de 2 000 000 euros, qui vise à lutter contre la mono-activité et à sauvegarder l'artisanat dans les quartiers populaires;

Considérant que dans certains quartiers du 10° arrondissement la mono-activité reste particulièrement pesante et génère des difficultés croissantes pour préserver la mesure de diversité encore présente;

Considérant que le travail de terrain des acteurs associatifs démontre clairement une préférence forte des résidents pour des quartiers vivants, associatifs, solidaires et dotés des commerces du quotidien abordables;

Considérant que des actions pour la diversité économique devront entrer dans un cadre éthique et durable, favorisant l'économie sociale et solidaire, des emplois dignes et en règle, l'économie circulaire, la transition écologique et le patrimoine vivant parisien qui est le savoir-faire de l'art et l'artisanat;

Considérant que la liste « Paris en commun – L'écologie pour Paris » a proposé lors des élections municipales de 2020 de créer une entité foncière pour aller plus loin dans la lutte contre la mono-activité et l'aide à l'installation de nouveaux commerces, entité qui pourra acquérir des locaux et préempter les baux commerciaux afin de favoriser la dynamique et la diversité commerciale :

Considérant le vœu voté par la majorité municipale du 10° arrondissement le 14 mars 2016, à l'initiative du groupe communiste, demandant que « la Ville de Paris mette en place dans des délais raisonnables à titre expérimental dans certaines zones du 10° arrondissement la préemption des baux commerciaux afin de permettre un meilleur dynamisme commercial dans le 10° arrondissement »;

Considérant le vœu voté par la majorité municipale du 10° arrondissement le 28 mai 2019, à l'initiative du groupe communiste, précisant que « La Ville de Paris en concertation avec les conseils de quartier et les associations locales établisse la définition précise du périmètre concerné et que le conseil de Paris prévoit en conséquence l'extension de la mission de la SEMAEST»;

Considérant le vœu voté au Conseil du 10° arrondissement le 3 novembre 2020, à l'initiative de la majorité municipale, relatif à la mise en œuvre dans le 10° arrondissement de la préemption des baux commerciaux prévue par la Ville de Paris dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires ;

Considérant que le premier adjoint à la Maire de Paris s'est engagé à plusieurs reprises à lancer une expérimentation sur la préemption des baux commerciaux, initialement prévu pour avant la fin de l'année 2020;

Considérant que ces nombreuses propositions de mesures en matière de diversité commerciale, dont l'expérimentation du droit de préemption sur les baux commerciaux, deviennent désormais d'une nécessité pressante pour «relancer autrement» l'économie parisienne et contribuer à réparer le tissu socioéconomique urbain, endommagé par la crise sanitaire;

Considérant que dans les quartiers populaires précédemment intégrés aux vœux précités, Louis Blanc/Aqueduc, La Chapelle, boulevard de Strasbourg et Sainte-Marthe, continuent à demander que soit mise en œuvre l'expérimentation de la préemption des baux commerciaux;

#### Le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris émet le vœu que :

- <u>La Mairie de Paris présente un état des lieux des instructions actuellement en cours, afin de donner plus de visibilité sur les nouveaux moyens et outils à venir, dont les arrondissements, le 10<sup>e</sup> arrondissement compris, sont volontaires de se prévaloir dans la promotion de la diversité économique et commerciale;</u>
- <u>La Mairie de Paris lance une concertation de terrain avec les conseils de quartier et d'autres parties prenantes comme les associations et les bailleurs sociaux, pour déterminer des périmètres et les orientations de la préemption des baux commerciaux et les fonds de commerce, en faveur de la diversité économique et commerciale;</u>
- La Mairie du 10<sup>e</sup> engage les conseils de quartier de Sainte-Marthe, Château d'Eau et La Chapelle/Faubourg Saint-Denis dans une commission de travail pour déterminer les orientations en ce qui concerne le 10<sup>e</sup> arrondissement, et de veiller sur sa mise en œuvre, y compris de celle du projet voté au budget participatif 2021.

M. JOUSSELLIN tient tout d'abord à remercier le groupe écologiste, qui est à l'origine du vœu de la majorité, et rappelle que ce vœu arrive après les quatre vœux portés par le groupe communiste au sein du Conseil d'arrondissement depuis 2005 et après le vœu porté par M. JOUSSELLIN lui-même au nom de la majorité municipale le 30 novembre 2020. Le vœu d'aujourd'hui vient également après le vote du Budget Participatif de septembre 2021. M. JOUSSELLIN souhaite féliciter les associations qui se sont mobilisées pour proposer le projet au Budget Participatif, en particulier celles du boulevard de Strasbourg et du quartier Sainte-Marthe, ainsi que le conseil de quartier de Louis Blanc/Aqueduc. Il remercie enfin les habitant.e.s qui ont voté le Budget Participatif et les élus David DELPLANQUE et Raphaël BONNIER, qui ont travaillé pour que le projet puisse être présenté au vote des habitant.e.s.

Ce vote représente un signal politique important, car il montre que la mesure portée par le vœu était très attendue par les habitant.e.s du 10° arrondissement. Elle est en effet utile pour lutter contre la spéculation dans le quartier de Sainte-Marthe, en appui aux associations qui se sont mobilisées, et pour lutter contre la mono-activité qui règne rue du Faubourg Saint-Denis et sur le boulevard de Strasbourg avec des conditions de travail qui sont qualifiables, comme la justice l'a fait, de «traitre des êtres humains» dans certains salons. Après plus de 15 ans de batailles, pour les élu.e.s communistes il est temps de mettre en œuvre le vote du Budget Participatif, mais il est surtout temps de créer la foncière Paris Commerce en permettant la préemption des baux commerciaux. Emmanuel GRÉGOIRE s'y était engagé en 2019, le moment est maintenant à l'action.

M. FORT informe qu'il votera contre le vœu de la majorité, car il estime qu'il s'agit d'un vœu « fourretout ». Il est en effet question de quartiers qui n'ont pas les mêmes problématiques : alors que parler de mono-activité pour le boulevard de Strasbourg ou le quartier de La Chapelle est motivé, ce n'est pas le cas pour le quartier de Sainte-Marthe. Il est en outre question de « concertation de terrain avec les conseils de quartier et d'autres parties prenantes ». M. FORT ne comprend pas pourquoi il est nécessaire de faire une concertation sur la mono-activité, alors que celle-ci est flagrante dans le boulevard de Strasbourg. Il est urgent d'intervenir, sans perdre du temps en concertations.

Qui plus est, le vœu n'est pas suffisamment ambitieux, car il n'est pas possible de « casser » la mono-activité avec 2 000 000 euros, sinon de racheter au plus 5 ou 6 baux commerciaux. Enfin, à aucun moment le vœu ne parle de coordination avec les services de sécurité – Préfecture de Police et Police Municipale – et avec l'Inspection du Travail, qui peut imposer des fermetures administratives et mettre la pression sur les propriétaires des salons. Sans ce travail de coordination, les 2 000 000 euros du projet risquent de ne pas servir à grande chose.

M. DELPLANQUE indique à M. FORT que le vœu de la majorité porte essentiellement sur deux outils juridiques qui permettent de lutter contre la mono-activité et de préserver la diversité commerciale et artisanale : la préemption des locaux commerciaux, qui fait en sorte que la Ville puisse se porter acquéreur d'un local commercial dont les murs sont en vente sous réserve d'un motif spécifique le justifiant, et la préemption des baux commerciaux ou des fonds de commerce, une mesure qui dans le cas, par exemple, du quartier de Sainte-Marthe pourrait être utile sur le long terme pour s'assurer du maintien des activités artisanales existantes. Ce deuxième outil permet également à la Mairie d'avoir une meilleure visibilité sur les mouvements des fonds de commerce. Il s'agit de deux outils spécifiques qui peuvent répondre à des thématiques différentes. Mais bien que les problématiques des quartiers de l'arrondissement ne soient pas les mêmes, la solution peut être unique.

L'utilisation de ces deux outils juridiques n'est possible que s'ils sont adossés à une opération d'urbanisme comme «Vital' Quartier», dont les motifs de favoriser le maintien et l'installation des commerces de proximité et son périmètre géographique sont bien définis. L'opération «Vital' Quartier 2» qui, commencée en 2008, n'intégrait pas le quartier Sainte-Marthe, arrive aujourd'hui à sa fin et ne permet plus de préempter, ce qui enlève à la municipalité toute possibilité d'intervention dans le boulevard de Strasbourg. L'objectif du vœu de la majorité est d'avoir une visibilité sur la mise en œuvre et le calendrier de la future opération dans le 10° arrondissement, quelle que soit sa forme, foncière ou «Vital' Quartier». Le projet voté au Budget Participatif démontre une attente forte des habitant.e.s, notamment ceux des quartiers Sainte-Marthe et du boulevard de Strasbourg. M. DELPLANQUE précise enfin à l'intention de M. FORT que le budget de 2000 000 euros a été voté dans le cadre du Budget

Participatif et qu'il ne s'agit pas du budget qui est attendu dans le cadre de la foncière Paris Commerce pour répondre aux objectifs des différents quartiers.

M. BONNIER précise que le vœu de la majorité intervient dans un contexte où l'un des projets lauréats du Budget Participatif vise à mettre en œuvre des mesures de soutien à la diversité commerciale dans les quartiers du 10° arrondissement qui en ont besoin, en mobilisant une enveloppe de 2 000 000 euros qui représente le montant maximal de chaque projet pour le Budget Participatif. Ce projet constitue la fusion de deux projets qui avaient initialement été déposés dans le cas du Budget Participatif, le premier porté par les acteurs associatifs du quartier Sainte-Marthe et le conseil de quartier Saint-Louis/Faubourg du Temple, et le deuxième par l'association des riverains du boulevard de Strasbourg.

Les problématiques de ces deux quartiers sont assez différentes, avec, dans le premier cas, une approche plutôt défensive visant à préserver la dimension artistique et artisanale du quartier Sainte-Marthe, et, dans le deuxième, une approche plutôt offensive visant à introduire davantage de diversité commerciale dans le quartier Strasbourg/Château d'Eau marqué par une forte mono-activité. Malgré cette différence d'approche des deux projets initiaux, il a été considéré comme pertinent de les regrouper car, d'une part, ils peuvent mobiliser des outils identiques et, d'autre part, leur regroupement augmentait leurs chances de succès au Budget Participatif.

M. BONNIER fait noter à M. FORT sa contradiction, lorsqu'il accuse le projet de la majorité de ne pas proposer un montant suffisamment élevé, alors que dans ses interventions il ne fait que s'inquiéter de la situation financière de la Ville de Paris. De la même manière, M. FORT semble ouvert à la préemption des baux commerciaux, alors qu'il parle de spoliation à chaque délibération où il est question de préemption. Il lui rappelle que ce projet a été fortement soutenu par les élu.e.s du 10° arrondissement, et en particulier par la Maire lors de la commission de sélection des projets pour le Budget Participatif, ainsi que par les habitant.e.s. Il a recueilli plus de 2700 voix sur les 3 900 voix du Budget Participatif du 10° arrondissement. Il s'agit d'un véritable succès qui traduit la volonté politique de la majorité de préserver la diversité commerciale des quartiers de l'arrondissement. Le projet devra cependant s'inscrire dans le temps long de la mandature, car il sera nécessaire d'avancer sur les leviers juridiques et administratifs, ainsi que sur les leviers financiers. Le Budget Participatif donne une enveloppe de 2 000 000 euros et un signal politique fort, mais il n'épuise pas à lui seul le sujet de la diversification commerciale de l'arrondissement. D'autres initiatives seront à prendre au cours de la mandature.

M. CLERWALL souhaite remercier ses collègues pour leur soutien et pour les précisions apportées. Il note également que M. FORT propose de faire abstraction du vote démocratique de la collectivité territoriale et lui assure que la majorité est bien consciente de différentes problématiques des quartiers du 10° arrondissement.

Mme CORDEBARD remercie l'ensemble des élu.e.s qui se sont exprimés et souhaite à son tour souligner l'importance du vœu porté par la majorité. Celle-ci affirme sa position politique face à une situation complexe, tout en étant bien consciente de ses limites juridiques et de ses difficultés d'action. Il est nécessaire de trouver des leviers pour faire en sorte que d'autres détenteurs de solutions possibles interviennent pour répondre aux besoins des habitant.e.s de l'arrondissement. Mme CORDEBARD souhaite continuer à porter cette volonté politique forte sans jamais baisser les bras. Elle propose ensuite de passer au vote.

Le vœu de la majorité municipale relatif à la mise en œuvre des projets de préemption des baux commerciaux et des fonds de commerce, visant à promouvoir la diversité économique, est adopté à la majorité (1 vote contre : Bertil FORT).

Mme CORDEBARD donne la parole à M. CLERWALL pour présenter le deuxième vœu inscrit à l'ordre du jour.

M. CLERWALL présente le vœu.

# <u>VŒU DES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ RELATIF AUX MULTIPLES RISQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DU QUICK COMMERCE, QUI SE VEUT «PLUS RAPIDE QUE LE CONSOMMATEUR »</u>

Considérant les fortes transformations du commerce ces dernières années, accélérées par la crise sanitaire, la peur du Covid-19, la crainte de se retrouver dans une boutique physique, les couvre-feu qui ne permettaient pas les déplacements et donc la généralisation du click and collect;

Considérant depuis cette crise l'attrait d'une nouvelle forme de consommation, la livraison et les délais de plus en plus courts pour satisfaire « les envies immédiates des client.e.s ;

Considérant le nombre grandissant d'implantations de dark stores en quelques mois, de centres de distribution d'un acteur du e-commerce où viennent s'alimenter les flottes de livraison, la création de drive voiture, drive piéton et des dark stores spécialisés comme les dark kitchens utilisés dans le domaine de la livraison de repas à domicile;

Considérant que ces nouvelles formes de commerce émergentes, non structurées, non répertoriées se développent très rapidement car leurs puissances viennent de levées de fonds très importantes qui inquiètent même la grande distribution; cela sans réel contrôle de la Ville de Paris faute d'outils appropriés et de flou législatif sur lequel s'appuyer pour les réguler;

Considérant la dégradation des conditions de travail des salariés: locaux en sous-sol, nonrespect des horaires de nuit et le dimanche, travail répétitif basé sur la rapidité et sur le fait que ceux qui sont auto-entrepreneurs livrent le plus rapidement possible au péril de leur vie sans la protection sociale associée au statut salarié, cela au bénéfice de l'actionnariat et au détriment du travailleur;

Considérant les risques sanitaires liés au manque d'hygiène dans la fabrication des plats dans les dark kitchens;

Considérant que ces établissements dévisagent souvent les rez-de-chaussée des bâtiments, les transformant en entrepôt puisqu'ils ne sont pas destinés à recevoir du public et que cela dévitalise ainsi des rues commerçantes ;

Considérant que ces nouveaux modes de commerce rentrent en concurrence avec les commerces traditionnels et tout particulièrement avec les commerces indépendantes de proximité;

Considérant le rôle primordial des commerces de quartier qui apportent lien social, rapports humains et sentiment de sécurité, comme le démontre une étude sur le rapport entre le vote Front National et l'absence de commerces de proximité dans certains quartiers de Marseille;

Considérant l'intervention croissante de la Ville de Paris depuis 1980 dans le domaine du commerce : droit de préemption, création de foncières commerciales publiques qui ont pour but de maitriser les rez-de-chaussée commerciaux dans des opérations de quartiers neufs, aussi bien dans des périmètres de quartiers ciblés et de quartiers Politique de la Ville ;

#### Le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris émet le vœu que :

- Commande à l'APUR un diagnostique économique et sociologique précis de la situation du quick commerce, en analysant les impacts de ce modèle de commerce sur l'environnement, les conditions de travail, le développement économique des quartiers et le lien social de proximité;
- Mette en place une mission transversale impliquant les élus et services de la Ville concernés, chargée d'identifier les moyens d'action et outils que peut mettre en ouvre la

Ville de Paris permettant de réguler le développement de ce nouveau mode de commerce et d'identifier les trous législatifs à faire évoluer pour que le développement de ce type de commerce ne se fasse pas au détriment du droit des salariés, de la vitalité commerciale des centres villes et des enjeux sociaux et environnementaux.

M. GUTTERMANN observe que la France est entrée depuis plusieurs années dans une société du « tout tout-de-suite », société de l'immédiateté renforcée par la crise sanitaire et le développement du *click and collect* et les livraisons rapides à domicile. Si le *click and collect* a permis aux commerçants de garder la tête hors de l'eau, il a vu se multiplier les offres dans tous les domaines d'achat en ligne, avec pour corollaire le développement d'une flotte de livraisons liées à l'e-commerce qui entraînent de graves dérives en matière de protection des travailleurs, d'installations sans contrôle, bref d'un système dérégulé.

Les élu.e.s communistes souhaitent insister sur les conditions de travail des salariés et des autoentrepreneurs, stressés par les cadences imposées, souvent au mépris des conditions sanitaires et d'hygiène, parfois dans des locaux sans fenêtres, hors de toute convention collective et sans toutes les garanties de protection sociale. En raison de l'impact de ce mode de commerce sur les conditions de travail, des conséquences pour le commerce de proximité, de l'incidence sur le développement économique des quartiers et du caractère déshumanisé de ce commerce, les élu.e.s communistes voteront en faveur du vœu de la majorité.

M. DELPLANQUE remercie les élu.e.s écologistes à l'origine du vœu de la majorité, qui entre en résonance avec le vœu qui a été voté au Conseil d'arrondissement du 28 septembre sur l'ouverture 24h/24h et 7j/7j de certains commerces. La question du *quick* commerce touche directement à l'idée de la Ville et de la société que nous souhaitons. Souhaitons-nous une société avec des commerces automatiques sans présence humaine au pied des immeubles? Des entrepôts desservis seulement par des livreurs souvent sous-payés? Des restaurants fermés au public et ne permettant que des livraisons? Souhaitons-nous pouvoir être livrés en dix minutes, comme les acteurs du *dark commerce* s'engagent à faire, campagnes publicitaires à l'appui? Ce délai de dix minutes est ridicule et pose des questions sur la pression et la sécurité des livreurs et des préparateurs, sans même parler de leur statut précaire. Ou, au contraire, souhaitons-nous une ville humaine, vivante, agréable, avec des commerces de proximité dans nos rues? Les vœux sur le *quick* commerce et la préemption des baux commerciaux montrent que la majorité municipale partage l'avis que la vitalité des commerces est importante pour le 10e arrondissement et qu'elle ne passe pas par le développement exponentiel des *dark stores*.

Mme DIABY indique que le groupe Paris en Commun partage les préoccupations exprimées dans le vœu de la majorité. Le développement des services de livraison immédiate et de la consommation « tout tout-de-suite » a un coût environnemental et un coût social sur les droits du travail et sur la diversité commerciale. Il est important que la Ville mesure le phénomène et ses conséquences, et qu'elle cherche les outils adaptés pour son encadrement.

M. FORT est persuadé qu'au moins la moitié des élu.e.s présents en Conseil d'arrondissement utilisent des applications de livraison rapide, ce qui entre en contradiction avec l'esprit du vœu porté par la majorité.

Mme CORDEBARD l'invite à ne pas faire des suppositions sur les pratiques des élu.e.s.

M. FORT estime que la majorité municipale ne connaît pas suffisamment le sujet des *drive* piéton et des *drive* voiture en termes de logistique urbaine. Il n'apprécie pas non plus que le vœu soit contre le *quick* commerce, sans pour autant émettre des propositions pour permettre à ce type de commerce d'évoluer vers des pratiques plus respectueuses des salariés et du droit du travail. Pour cette raison, il préfère s'abstenir.

M. FORT souhaite en outre indiquer à M. BONNIER et à M. CLERWALL, à propos du projet de préemption des baux commerciaux qu'il considère le budget de 2 000 000 euros comme insuffisant, que le plan d'investissement ne doit pas être nécessairement 100% public. Il invite ses collègues à

explorer d'autres pistes, car il estime possible de casser la mono-activité sans peser sur la dépense publique.

Mme CORDEBARD respecte les opinions de M. FORT, mais elle lui réitère son invitation à ne pas émettre des suppositions sur les pratiques et les pensées des élu.e.s. Le quick commerce représente un phénomène de société, que l'étude de l'APUR pourra aider à mieux cerner. À la suite de cette étude, il sera possible d'entamer une phase plus offensive contre ce mode de commerce, qui va à l'encontre du modèle de société souhaité par la majorité municipale. Il est essentiel d'encourager le commerce de proximité, qui constitue une des grandes richesses de la ville de Paris. Le quick commerce non seulement ne garantit pas la qualité des produits, notamment alimentaires, mais il engendre de la pollution supplémentaire dans les rues, qui sont encombrées par les livreurs. De nombreux sujets sont en cause, le quick commerce représentant un véritable problème à Paris. Mme la Maire invite les élu.e.s à voter le vœu.

Le vœu de la majorité relatif aux multiples risques liés au développement du quick commerce est adopté à l'unanimité (1 abstention : M. FORT).

Mme CORDEBARD remercie les élu.e.s et invite M. WATANABE-VERMOREL à présenter le troisième vœu inscrit à l'ordre du jour.

M. WATANABE-VERMOREL présente le vœu.

# VŒU DÉPOSÉ PAR SYLVAIN RAIFAUD, LÉA VASA, THOMAS WATANABE-VERMOREL, SYLVIE SCHERER ET ULF CLERWALL, ÉLU.E.S DU GROUPE L'ÉCOLOGIE POUR PARIS 10, RELATIF À LA DÉNOMINATION DE LA RUE DE LA FAYETTE

Considérant que la dénomination des rues et espaces publics est hautement symbolique et est l'occasion de rendre hommage à des personnes célèbres en ce qu'elles portent une valeur particulière;

Considérant que la désignation officielle de la rue La Fayette utilise la graphie en deux mots ;

Considérant que les deux graphies, en un ou deux mots, sont parfois visibles le long de la voie concernée et que cela constitue une certaine incohérence;

Considérant que la graphie en un seul mot est en usage aux Etats-Unis, mais l'a été également en France comme on peut le voir sur sa tombe au cimetière Picpus ou même sur les plaques des rues de la rue Lafayette elle-même;

Considérant que la dénomination de cette voie rend hommage à Marie Joseph Paul Yves Roch Gilbert du Motier, marquis de La Fayette, le « héros des deux mondes » qui participa à la Guerre d'Indépendance des Etats-Unis avant de devenir un acteur majeur de la Révolution Française ;

Considérant qu'à partir de 1789, le marquis de La Fayette décida de changer la graphie de son nom en réaction au système nobiliaire abattu par la révolution et signait dès lors Lafayette ;

Considérant que la graphie en un seul mot est donc l'expression d'un engagement qui a grandement participé à l'avènement de la République et que nous rendons hommage à cette figure historique précisément pour cela;

Sur proposition de Sylvain RAIFAUD, Léa VASA, Thomas WATANABE-VERMOREL, Sylvie SCHERER et Ulf CLERWALL, élu.e.s du Groupe l'Écologie pour Paris 10, le Conseil du 10° arrondissement de Paris émet le vœu que le Conseil de Paris modifie le nom de la «rue La Fayette» en «rue Lafayette».

M. JOUSSELLIN remercie les élu.e.s écologistes pour leur vœu, qui s'inscrit pleinement dans l'esprit républicain. Il se permet cependant de souligner qu'au niveau historique le fait de nommer en 1830 « La Fayette » la rue qui se nommait alors rue Charles X constituait déjà un acte révolutionnaire. Les élu.e.s communistes voteront en faveur du vœu, tout en souhaitant apporter quelques précisions. Cette demande républicaine, en effet, pourrait coûter à la Ville de Paris entre 30 000 et 40 000 euros pour changer toutes les plaques de la rue. À cela s'ajoutent les changements à apporter au plan de Paris, ainsi que le fait que les entreprises et les habitant.e.s seront obligés de changer leur adresse, 2 434 personnes étant par exemple recensés rue La Fayette dans les Pages Jaunes.

M. JOUSSELLIN s'inquiète en termes écologiques du recyclage des anciennes plaques. Sur le plan du développement durable, cette démarche lui paraît assez hasardeuse. Il est également déçu que le vœu ne propose pas de rendre un hommage, à l'occasion de cette nouvelle dénomination, à l'action républicaine de La Fayette. Il ajoute qu'il donne un avis favorable pour examen par le cabinet de Laurence PATRICE, adjointe à la Maire de Paris en charge de la mémoire et du monde combattant, et du comité d'Histoire de la Ville de Paris.

Mme DUMOULIN remercie à son tour les élu.e.s écologistes pour leur proposition, que le groupe Génération.s partage et qu'il votera en soutien de son esprit républicain.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à voter.

Le vœu déposé par les élu.e.s écologistes relatif à la dénomination de la rue de La Fayette est adopté à l'unanimité (1 abstention : Bertil FORT).

Mme CORDEBARD invite M. RAIFAUD à présenter le quatrième vœu inscrit à l'ordre du jour.

M. RAIFAUD présente le vœu.

VŒU DÉPOSÉ PAR SYLVAIN RAIFAUD, LÉA VASA, THOMAS WATANABE-VERMOREL, SYLVIE SCHERER ET ULF CLERWALL, ÉLU.E.S DU GROUPE L'ÉCOLOGIE POUR PARIS 10, RELATIF À LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS ET CYCLISTES AU NIVEAU DU CARREFOUR MAGENTA/FAUBOURG SAINT-MARTIN

Considérant les nombreuses alertes reçues de piétons et de cyclistes concernant la sécurité des traversées du carrefour Magenta/Faubourg Saint-Martin ;

Considérant l'accident ayant coûté la vie à un piéton le 16 octobre dernier à ce carrefour, renversé par un camion ;

Considérant que la dangerosité du carrefour provient des flux complexes et du trafic important;

Considérant que les angles morts des poids lourds sont meurtriers et que la pose d'autocollants, imposée par le gouvernement, est loin de répondre aux enjeux ;

Considérant la nécessité de protéger les piétons et cyclistes de la violence routière au cœur de la ville dense :

Considérant que dans de nombreux pays existent des carrefours à feux, réglés de façon à prévoir une phase de feux exclusivement dédiée aux traversées piétonnes et cyclistes. C'est le cas en particulier du carrefour Shibuya à Tokyo. Ainsi est-il possible de traverser en diagonale et de traverser sans aucun conflit avec des véhicules motorisés allant tout droit, changeant de file ou tournant à droite ou à gauche;

Considérant qu'il existe un autre type de carrefour sécurisé à la hollandaise. Mis en place à Pantin, ce type de carrefour sécurise les cyclistes et les piétons, par une géométrie de pistes cyclables et de passages piétons, qui fait que les véhicules motorisés sont toujours perpendiculaires et ont une très bonne visibilité des autres usagers plus fragiles;

Considérant les études demandées par la Maire du 10° arrondissement pour la sécurisation du carrefour ;

Considérant les expérimentations conduites à Paris pour l'installation de carrefours de type hollandais et japonais ;

Considérant le vœu adopté à l'unanimité au Conseil de Paris lors des séances du 12, 13, 14 et 15 octobre 2021, demandant une meilleure protection des cyclistes et piétons avec l'obligation d'installation de dispositifs « anti angles morts » sur les camions ;

<u>Sur proposition de Sylvain RAIFAUD, Léa VASA, Thomas WATANABE-VERMOREL, Sylvie SCHERER et Ulf CLERWALL, élu.e.s du Groupe l'Écologie pour Paris 10, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris émet le vœu que :</u>

- <u>le carrefour Magenta/Faubourg Saint-Martin soit sécurisé au plus vite, en étudiant différentes options, et notamment :</u>
  - <u>l'instauration d'un carrefour à feu à la japonaise ;</u>
  - <u>l'aménagement d'un carrefour à la hollandaise.</u>
- que la Ville mobilise des moyens de prévention et de sécurité pour protéger les usager.e.s du carrefour, en attente de son réaménagement.

Mme JOUBERT a appris avec émotion le drame qui s'est produit le 16 octobre au carrefour Magenta/Faubourg Saint-Martin. Ce carrefour a déjà fait l'objet de nombreuses études, notamment lors du réaménagement du Faubourg Saint-Martin, avec la mise en place d'un passage piéton, de triangles lumineux et de la coloration verte de la piste cyclable. La Maire du 10e arrondissement a demandé aux services de réaliser une nouvelle étude, afin de tirer les justes conclusions sur l'accident du 16 octobre. Il est indispensable que le projet sur le boulevard de Magenta, porté par la majorité dans sa campagne électorale, soit lancé le plus rapidement possible, avec l'étude d'un nouveau tracé des pistes cyclables sur la chaussée, la sécurisation des carrefours et la mise en tête-bêche d'une portion du boulevard afin de casser le trafic de transits. Il s'agit d'un projet de grande envergure, qui permettra la pacification complète du carrefour.

Au-delà des questions d'aménagement, le drame qui s'est produit au carrefour Magenta/Faubourg Saint-Martin pose également la question de la circulation des poids lourds à Paris. Leur gabarit, leur faible visibilité dans les rues très fréquentées par les piétons et les usagers des vélos et des trottinettes, les rendent particulièrement inadaptés à la circulation en ville. La municipalité doit mettre tout en œuvre pour réduire leur circulation et favoriser celle des véhicules plus petits et moins polluants. Le groupe Paris en Commun a fait parvenir à tous les élu.e.s la version amendée du vœu présenté par le groupe écologiste, qui a accepté les modifications proposées.

M. JOUSSELLIN souhaite tout d'abord avoir une pensée pour la victime de l'accident qui s'est produit le 16 octobre au carrefour Magenta/Faubourg Saint-Martin. Le fond du vœu ainsi que les amendements proposés conviennent aux élu.e.s communistes qui voteront en leur faveur, même s'ils tiennent à exprimer leur étonnement qu'un drame soit à l'origine d'un vœu municipal.

Mme DUMOULIN remercie les élu.e.s écologistes pour leur vœu, qui les alerte sur deux points: la sécurisation objective et la sécurisation subjective, qui est tout aussi importante pour faciliter l'organisation de l'espace public, quelles que soient les possibilités en matière de mobilités. Tous les citoyen.ne.s doivent pouvoir se sentir en sécurité dans l'espace public. L'association des Petits Frères des Pauvres a livré des analyses précises montrant l'articulation entre les mobilités préservées et la lutte contre l'isolement des personnes âgées ou porteuses d'un handicap. La durée moyenne calculée pour les traversées piétonnes, par exemple, peut conduire certaines de ces personnes à renoncer à se déplacer. Dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier », pour le premier quartier concerné du 10e arrondissement, une marche exploratoire a été organisée avec des personnes âgées et

porteuses d'un handicap, pour un travail commun avec Thomas WATANABE-VERMOREL, Pauline JOUBERT et les membres du Conseil des Seniors. Le groupe Génération.s estime que ce type de démarche mérite d'être développé et votera en faveur du vœu amendé.

Mme CORDEBARD remercie les intervenants et invite les élu.e.s à voter le vœu amendé.

<u>VŒU Groupe Écologie pour Paris 10, RELATIF À LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS ET CYCLISTES AU NIVEAU DU CARREFOUR MAGENTA/FAUBOURG SAINT-MARTIN, AVEC LES AMENDEMENTS PROPOSÉS PAR LE GROUPE PARIS EN COMMUN :</u>

Considérant l'accident mortel survenu le 16 octobre dernier au carrefour du boulevard de Magenta et de la rue du faubourg Saint-Martin, impliquant un camion et une piétonne;

Considérant que la dangerosité du carrefour provient des flux complexes et du trafic important;

Considérant que les angles morts des poids lourds sont meurtriers et que la pose d'autocollants, imposée par le gouvernement, est très loin de répondre aux enjeux ;

Considérant la nécessité de mieux protéger les piétons et cyclistes de la violence routière au cœur de la ville dense ;

Considérant les mesures déjà prises à ce carrefour pour améliorer la sécurité des jeunes piétons avec la présence d'un agent chargé de la traversée des enfants se rendant à l'école du passage des Récollets;

Considérant la mise en peinture de la piste cyclable du boulevard de Magenta en juin 2020 ayant pour objet d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes en limitant les conflits d'usage sur le trottoir;

Considérant le passage en zone 30 de la quasi-totalité des voies de circulation parisiennes et la mise en œuvre des rues aux écoles.

Considérant que dans de nombreux pays existent des carrefours à feux, réglés de façon à prévoir une phase de feux exclusivement dédiée aux traversées piétonnes et cyclistes. C'est le cas en particulier du carrefour Shibuya à Tokyo. Ainsi il est possible de traverser en diagonale, et de traverser sans aucun conflit avec des véhicules motorisés, allant tout droit, changeant de file ou tournant à droite ou à gauche;

Considérant qu'il existe un autre type de carrefour sécurisé à la hollandaise. Mis en place à Pantin, ce type de carrefour sécurise les cyclistes et les piétons, par une géométrie de pistes cyclables et de passages piétons, qui fait que les véhicules motorisés sont toujours perpendiculaires donc avec une très bonne visibilité des autres usagers plus fragiles;

Considérant les études demandées par la Maire du 10° arrondissement pour la sécurisation du carrefour;

Considérant les expérimentations conduites à Paris pour l'installation de carrefours de type hollandais et japonais ;

Considérant l'engagement de la majorité municipale du 10° à diminuer la circulation automobile et de transit au cœur de l'arrondissement ;

Considérant que cet engagement pourrait se traduire à terme par un réaménagement en profondeur du boulevard de Magenta intégrant une modification du plan de circulation existant ou l'installation d'une piste cyclable protégée sur la chaussée;

Considérant le vœu adopté à l'unanimité au Conseil de Paris lors de sa séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021, demandant une meilleure protection des cyclistes et piétons avec l'obligation d'installation de dispositifs « anti angles morts » sur les camions ;

Sur proposition de Sylvain RAIFAUD, Léa VASA, Thomas WATANABE-VERMOREL, Sylvie SCHERER et Ulf CLERWALL, élu·e·s du Groupe Écologie Paris 10, le conseil du 10° arrondissement de Paris émet le vœu que :

- le carrefour Faubourg Saint-Martin / Magenta soit sécurisé au plus vite, en étudiant différentes options et notamment :
  - l'instauration d'un carrefour à feu à la japonaise ;
  - l'aménagement d'un carrefour à la hollandaise.
- le réaménagement souhaité du boulevard de Magenta intègre dans sa conception un travail en profondeur sur la sécurité des piétons et des cyclistes;
- la Ville et la Préfecture de Police mobilisent des moyens de prévention et de sécurité pour protéger les usager.e.s du carrefour, en attente de son réaménagement.

Le vœu du groupe écologiste, relatif à la sécurité des piétons et des cyclistes au niveau du carrefour Magenta /Faubourg Saint-Martin, avec les amendements proposés par le groupe Paris en Commun, est adopté à l'unanimité.

Mme CORDEBARD invite Mme PATRICE à présenter le cinquième vœu inscrit à l'ordre du jour.

Mme PATRICE présente le vœu.

# VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE PCF, ÉLIE JOUSSELLIN, LAURENCE PATRICE ET PHILIPPE GUTTERMANN, RELATIF À LA DÉNOMINATION DU TEP LA GRANGE-AUX-BELLES

Considérant que le TEP de la Grange-aux-Belles, actuellement nommé par usage dans le quartier où il se situe, n'a pas de dénomination officielle;

Considérant que lui attribuer un nom permettrait de lui donner une identité dans l'arrondissement et de le situer parmi l'ensemble des équipements sportifs parisiens ;

Considérant que le 10° arrondissement soutient depuis plusieurs années la politique de féminisation de l'espace public, comme avec le gymnase Julie Vlasto, la piscine Catherine Lagatu, le gymnase Marie Paradis, le jardin Marielle Franco ou la médiathèque Françoise Sagan;

Considérant qu'il est nécessaire de valoriser toutes les mémoires, dans leur diversité et les inscrire dans le quotidien des Parisien.ne.s ;

Considérant que la désignation d'un lieu peut être un moment de démocratie participative essentiel pour les habitants et les usagers d'un équipement, particulièrement les plus jeunes ;

Considérant que la Direction de la Jeunesse et des Sports a déjà l'expertise du processus de désignation participative de lieux et d'équipements publics, avec les habitant.e.s et les actrices et acteurs concernés;

Considérant que cela est d'autant plus important, dans les quartiers populaires, où peut s'expérimenter le processus travaillé avec la délégation Mémoire dans le cadre de la promesse républicaine portée par l'adjointe en charge de la politique de la Ville et l'adjoint en charge des droits humains, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations;

Considérant que ce processus s'organiserait à partir d'une sélection de trois noms de femmes liées au mouvement sportif, en lien avec la mairie d'arrondissement, les animatrices et animateurs de l'équipement et les cabinets de Laurence PATRICE, adjointe à la Maire de Paris chargée de la Mémoire, et de Pierre RABADAN, adjoint à la Maire de Paris chargé des Sports;

Considérant que ces noms devraient d'abord être examinés par le cabinet de Laurence PATRICE, en lien le cas échéant avec le Comité d'Histoire, afin d'en vérifier leur éligibilité;

Considérant qu'une fois que ces trois noms auront été dûment examinés, ils seront proposés au suffrage des habitant.e.s et des usager.e.s par un processus participatif organisé par la Mairie du  $10^{\circ}$  et le TEP Grange-aux-Belles;

Considérant que le déroulement de ce vote pourrait donner lieu à des rencontres, événements en amont, toutes choses qui permettraient sur site et dans le quartier de faire connaître le parcours des personnalités proposées, la mémoire de la période ou des faits auxquels elles sont rattachées pour partager et éclairer;

Considérant que le nom recueillant le plus de suffrage pourrait faire l'objet d'une exposition sur place, ou d'une évocation et d'une inauguration permettant à toutes et tous de mieux encore s'approprier l'esprit qui prévaut à cette mémoire spécifique, et l'équipement lui-même.

Sur proposition de Laurence PATRICE, Élie JOUSSELLIN et Philippe GUTTERMANN, le Conseil du 10° arrondissement émet le vœu que le TEP La Grange-aux-Belles soit dénommé du nom d'une femme liée au mouvement sportif grâce à un processus participatif, avec les habitant.e.s et les usager.e.s.

M. BONNIER indique que le vœu présenté par les élu.e.s communistes lui permet de parler à nouveau du Budget Participatif, le TEP La Grange-aux-Belles étant une des réalisations emblématiques du Budget Participatif dans le 10° arrondissement. Il s'agit plus précisément d'un des projets lauréats de l'édition 2017, qui avait été voté par 737 habitant.e.s. Son réaménagement avait été livré en fin 2019, permettant aux habitant.e.s du quartier et, plus largement, à ceux de l'arrondissement de pratiquer du sport. Les associations du quartier se sont pleinement saisies de cet équipement, qui peut être considéré comme un vrai succès.

La proposition de donner une nouvelle identité au TEP La Grange-aux-Belle en lui attribuant le nom d'une femme liée au monde sportif est une très belle idée. Elle est d'autant plus pertinente que le vœu propose de prolonger la démarche participative qui a marqué la naissance de l'équipement, en associant les habitant.e.s au choix du nom par un vote sur la base de propositions émises par la Ville. La démarche participative doit se concilier avec un objectif politique fort, celui de féminiser l'espace public, car la dénomination d'un lieu agit sur les représentations collectives et permet de favoriser la mixité. M. BONNIER profite de l'occasion pour saluer les initiatives en faveur de la mixité dans le sport qui sont prises par les associations de la Grange-aux-Belles et du Buisson Saint-Louis, afin de permettre aux filles et aux garçons de pratiquer ensemble des activités sportives.

Cette démarche participative doit également être conciliée avec un objectif de cohérence dans la politique de la dénomination, en choisissant pour un équipement sportif le nom d'une personnalité liée au monde sportif. Le vœu présenté par les élu.e.s communistes exprime la volonté d'équilibrer les exigences de participation citoyenne avec celles de féminisation de l'espace public et de cohérence de la politique mémorielle de la majorité municipale. Le groupe Paris en Commun votera en sa faveur.

Au nom du groupe Génération.s, Mme DUMOULIN remercie les élu.e.s communistes pour leur proposition à laquelle elle souscrit autant dans sa démarche en faveur de la mixité que dans sa démarche participative. Cette dernière, menée avec les habitant.e.s et les usager.e.s, sera indispensable pour faire de la nouvelle dénomination un élément de la construction du commun, y compris intergénérationnel, dans le quartier de la Grange-aux-Belles.

M. WATANABE-VERMOREL se réjouit que les élu.e.s communistes rejoignent les écologistes sur l'importance de la dénomination symbolique de l'espace public. Il regrette cependant que le choix de la dénomination soit limité à trois noms, ce qui ne lui semble pas de nature à valoriser un vœu important en termes de démocratie participative. Il estime également que les élu.e.s communistes auraient pu faire confiance aux habitant.e.s pour décider que le TEP La Grange-aux-Belles avait besoin d'une nouvelle dénomination liée au monde sportif. Les élu.e.s écologistes voteront en faveur du vœu.

Mme PATRICE précise que les dénominations sont très difficiles à gérer à l'échelle d'une ville comme Paris. Un certain nombre de modalités doivent être suivies, comme le passage par la Commission de Dénomination et les vérifications à l'éligibilité du Comité de l'Histoire de Paris. Une démarche participative ne peut pas être lancée sur la base d'une multitude de noms si l'on veut aboutir à un choix dans un temps restreint. D'ailleurs, le choix entre trois noms a toujours été pratiqué dans les centres Paris Anim' et pour presque toutes les dénominations participatives.

Mme CORDEBARD ajoute qu'elle souhaiterait que les collégiens de la Grange-aux-Belles soient associés au choix du nouveau nom du TEP, car ils font partie de ses usagers les plus enthousiastes. Elle propose ensuite de passer au vote.

Le vœu des élu.e.s communistes, relatif à la dénomination du TEP La Grange-aux-Belles, est adopté à l'unanimité (1 abstention : Bertil FORT).

Mme CORDEBARD invite M. GUTTERMANN à présenter le sixième et dernier vœu inscrit à l'ordre du jour.

M. GUTTERMANN présente le vœu.

VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE PCF, ÉLIE JOUSSELLIN, LAURENCE PATRICE ET PHILIPPE GUTTERMANN, RELATIF AU BESOIN EN ASEM DANS LES ÉCOLES MATERNELLES

Considérant que les ASEM, Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles, dépendent de la Ville ;

Considérant que ces agents sont chargés d'apporter de l'aide au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants; qu'ils participent également aux TAP en tant qu'animateurs-trices et à la surveillance de la cantine;

Considérant que les ASEM sont à ces divers titres indispensables pour le bon fonctionnement des écoles maternelles; qu'elles et ils jouent un rôle de suivi de l'enfant et de transmission de l'information entre les différentes équipes de professionnels en étant le référent unique des enfants tout au long de la journée, tant sur le temps scolaire que périscolaire;

Considérant que le Code des Communes stipule pourtant dans son article R 412-127 : « Toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines » ;

Considérant que la règle actuelle défavorise structurellement les petites écoles par un taux d'encadrement moindre et une plus rapide détérioration de la situation quand un ASEM est manquant;

Considérant par ailleurs que le non-remplacement des ASEM, quel que soit leur motif d'absence (arrêt maladie, accident de travail, formation, décharge syndicale...), a un impact néfaste tant sur la charge de travail des ASEM en poste qui est augmentée, que sur la qualité du service public d'éducation dans les écoles maternelles parisiennes;

Considérant que les brigades de remplacement sont en nombre largement insuffisant et ne peuvent couvrir les besoins, que les absences de courte durée ne sont que rarement couvertes, que les temps partiels ne le sont pas non plus toujours, en particulier le mercredi;

Considérant que la présence d'un ASEM formé.e et compétent.e par classe ne doit pas être d'abord vue comme une dépense, mais comme un investissement pour l'avenir et contribue à rendre plus efficaces les investissements faits par ailleurs pour les locaux et les autres personnels intervenant auprès des enfants ;

Considérant que des ASEM identifié.e.s à leur classe renforcent la sécurité, la sérénité des élèves et la relation de confiance entre la communauté éducative et les parents d'élèves ;

<u>Pour ces motifs, sur proposition d'Élie JOUSSELLIN, Laurence PATRICE et Philippe GUTTERMANN,</u> élu.e.s communistes, le Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> émet le vœu que :

- La Ville renonce à la règle actuelle de répartition des ASEM en la remplaçant par une règle plus égalitaire qui pourvoie les écoles maternelles avec autant de postes d'ASEM que de classes;
- La Ville prévoie des brigades de remplacement constituées d'agents titulaires, à hauteur des besoins :
- <u>La Ville prévoie que tout.e ASEM manquant.e soit remplacé.e quel que soit le motif de l'absence.</u>

M. ALGRAIN indique que le groupe Paris en commun partage avec les élu.e.s communistes l'importance fondamentale des ASEM, qui assurent des missions essentielles auprès des élèves de la maternelle, des équipes pédagogiques et des animateurs. C'est pourquoi le groupe Paris en Commun est favorable au vœu, sous réserve que soient acceptés les amendements notifiés sur table. Par souci de cohérence, il est en effet indispensable d'indiquer l'action qui est déjà entreprise par la Ville.

Paris bénéficie d'un taux d'encadrement en ASEM plus favorable que la moyenne des villes françaises, ce qui lui permet de respecter les dispositions du Code des Communes. Depuis 2013 et l'aménagement des rythmes éducatifs, ce sont près de 350 ASEM qui ont été recrutés pour un total de près de 2 000 ASEM. Paris bénéficie ainsi d'un ratio de 0,9 ASEM par classe, alors que le ratio était auparavant de 0,7. Malgré la baisse des effectifs scolaires, la Ville poursuit ses efforts et dispose actuellement de 1 ASEM pour 21,8 élèves, alors que le taux des effectifs par classe est de 21,2. Il y a un travail à poursuivre avec les Directions des écoles qui sont chargées d'assurer l'organisation fonctionnelle entre ASEM. Il faut également considérer que les petites écoles sont plus fragiles face à l'absentéisme, car elles doivent dans ce cas s'organiser avec un nombre d'agents moindre.

En ce qui concerne les absences d'ASEM, qu'elles soient longues ou courtes, il faut continuer à travailler pour assurer un remplacement plus efficace, lorsque cela est possible. Le 10° arrondissement dispose déjà d'une brigade de remplacement avoisinant 10% des effectifs d'ASEM de la CASPE. Celle-ci, qui couvre le 8°, 9° et 10° arrondissement, dispose ainsi de 15 ASEM volants pour 29 écoles maternelles et polyvalentes. Le début de l'année scolaire 2021-2022 a été particulièrement difficile. De nombreux agents ont été absents en raison d'Autorisation Spéciale d'absence, de quarantaine ou d'arrêt maladie. Il est nécessaire de rester vigilants sur les maladies saisonnières qui viendront avec l'hiver. C'est pourquoi depuis 2016 les CASPE disposent de renforts de contractuels, chaque hiver le total de l'équivalent de 40 contrats de 6 mois repartis entre elles. La municipalité a poursuivi ses efforts pour faciliter le travail des ASEM avec l'embauche de 250 postes d'agents de ménage.

M. WATANABE-VERMOREL déclare que les élu.e.s écologistes sont très favorables au vœu, les ASEM ayant été extrêmement mobilisés pendant la crise sanitaire. Ils ont été en première ligne et ont dû réorienter leurs missions vers des tâches ménagères, ce qui leur a fait perdre la spécificité historique de leur travail, qui existe depuis que l'école maternelle existe. M. WATANABE-VERMOREL souhaite préciser

que la dotation en ASEM correspond normalement au nombre de classes moins un, ce qui n'est plus le cas dans les REP où les grandes sections ont été dédoublées. Ce dédoublement n'a pas été suivi en dotation d'ASEM, ce qui signifie que les équipes en place doivent gérer l'entretien de classes supplémentaires. Cette organisation pédagogique répond à une directive de l'Éducation Nationale et ne correspond pas au choix du directeur ou de la directrice de l'établissement.

Mme DUMOULIN tient à son tour à souligner le rôle essentiel des ASEM, qui participent au bien-être des enfants à l'école et qui ont été très sollicités pendant la crise sanitaire. Leurs absences rendent les conditions d'apprentissage et la vie même de l'école complexes et difficiles. Le groupe Génération.s est tout à fait favorable au renforcement des équipes locales. Pour le remplacement, la dimension locale est essentielle, car les enfants ont besoin de connaître les ASEM qui prennent soin d'eux. Une brigade constituée au maximum d'agents titulaires est une bonne solution, cette stabilité étant indispensable aux personnels comme aux enfants et aux équipes éducatives.

Au nom des élu.e.s communistes, M. GUTTERMANN accepte les amendements et propose de faire du vœu sur les ASEM un vœu porté par la majorité.

Tous les élu.e.s de la majorité étant d'accord, Mme CORDEBARD propose de voter le vœu amendé.

# <u>VŒU DES ÉLU.ES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, RELATIF AU BESOIN EN ASEM DANS LES ÉCOLES MATERNELLES</u>

Considérant que les ASEM, agents spécialisés des écoles maternelles, dépendent de la Ville ;

Considérant que ces agents sont chargés d'apporter de l'aide au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Ils participent également aux TAP en tant qu'animateurs-trices et à la surveillance de la cantine;

Considérant que les ASEM sont à ces divers titres indispensables pour le bon fonctionnement des écoles maternelles. Elles et ils jouent un rôle de suivi de l'enfant et de transmission de l'information entre les différentes équipes de professionnels en étant que référent unique des enfants tout au long de la journée, tant sur le temps scolaire que périscolaire;

Considérant que le Code des Communes stipule dans son article R 412-127 que « Toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines » ;

Considérant qu'à Paris, depuis 2013 et la mise en place de la réforme du temps scolaire, chaque école bénéficie d'un nombre d'ASEM correspondant au nombre de classes moins un et d'un ASEM par classe pour les écoles de moins de 5 classes ;

Considérant qu'en ce domaine la Ville de Paris dispose donc d'un taux d'encadrement plus favorable que la moyenne des villes françaises qui lui permet de respecter les dispositions du Code des Communes précitées;

Considérant par ailleurs que le non-remplacement des ASEM, quel que soit leur motif d'absence (arrêt maladie, accident de travail, formation, décharge syndicale...), a un impact néfaste tant sur la charge de travail des ASEM en poste qui est augmentée, que sur la qualité du service public d'éducation dans les écoles maternelles parisiennes;

Considérant que les brigades de remplacement sont particulièrement sollicitées depuis la rentrée notamment du fait de nombreux personnels en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA), en quarantaine ou en arrêt maladie (COVID ou maladies saisonnières) et que ces absences ne peuvent pas toujours faire l'objet d'un remplacement;

Considérant que l'impact de ces absences non remplacées est plus important dans les petites écoles qui doivent s'organiser avec un nombre d'agent présents moins important;

Considérant que la présence d'un ASEM formé.e et compétent.e par classe ne doit pas être d'abord vue comme une dépense, mais comme un investissement pour l'avenir et contribue à rendre plus efficaces les investissements faits par ailleurs pour les locaux et les autres personnels intervenant auprès des enfants;

Considérant les moyens matériels et humains mis en œuvre par la Ville de Paris depuis le début de la crise sanitaire pour accompagner les établissements scolaires dans la bonne mise en œuvre des protocoles successifs visant à limiter la propagation du COVID;

Considérant que des ASEM identifié.es à leur classe renforcent la sécurité, la sérénité des élèves et la relation de confiance entre la communauté éducative et les parents d'élèves ;

Pour ces motifs, sur proposition des élu.e.s de la majorité, le Conseil d'arrondissement du 10e émet le vœu que la Ville de Paris :

- <u>s'assure que le nombre d'ASEM affecté dans chaque école correspond effectivement au barème en vigueur depuis 2013 ;</u>
- <u>de courte renforce la capacité de la brigade de remplacement dédiée au 10e</u> <u>arrondissement de sorte que cette brigade puisse mieux couvrir les absences</u> <u>imprévisibles, notamment durée</u>;
- prévoie des brigades de remplacement constituées prioritairement d'agents titulaires, à hauteur des besoins pour faire face aux motifs d'absences des agents (congés maternité, congés parentaux, décharges syndicales, maladie...).

Le vœu de la majorité municipale, relatif au besoin en ASEM dans les écoles maternelles, est adopté à l'unanimité (1 abstention : Bertil FORT).

Mme CORDEBARD remercie toutes les personnes qui ont suivi de près ou de loin la séance et informe que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 30 novembre à 18h30.

La séance est levée à 22h55.